

**Plant Advanced Technologies  
PAT**

Société Anonyme

Au capital de 867 521 euros

Siège social : 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

13 rue du Bois de la Champelle

RCS NANCY 483 047 866

---

**RAPPORT ANNUEL**

**Règles des Marchés ALTERNEXT Chapitre 4 § 4.2**

---

Le présent rapport annuel relatif à l'exercice 2014 comporte :

- les comptes annuels 2014,
- le rapport de gestion sur l'exercice 2014,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Fait à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)  
Le 30 avril 2015  
Jean-Paul FEVRE  
Président du Conseil d'administration  
et Directeur Général

## Bilan Actif

		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	968 506	717 324	251 182	412 982
	Concessions brevets droits similaires	125 597	107 047	18 550	29 479
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 075 391		1 075 391	621 269
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	70 850		70 850	69 200
	Constructions	494 603	57 048	437 555	443 485
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 371 060	612 606	758 454	475 090
	Autres immobilisations corporelles	377 166	139 577	237 589	100 864
	Immobilisations en cours	43 463		43 463	75 303
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	31 118		31 118	30 868	
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>4 557 753</b>	<b>1 633 601</b>	<b>2 924 152</b>	<b>2 258 540</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	31 926		31 926	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	740 922		740 922	706 697
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	434 981	664	434 317	300 711
	Autres créances	1 188 128		1 188 128	907 950
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 575		1 575	1 680	
<b>DISPONIBILITES</b>	91 069		91 069	63 668	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	96 350		96 350	16 186
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 584 952</b>	<b>664</b>	<b>2 584 288</b>	<b>1 996 892</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>7 142 705</b>	<b>1 634 265</b>	<b>5 508 440</b>	<b>4 255 432</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an				45 710	45 710

## Bilan Passif

		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	637 521	615 095
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 020 216	1 188 738
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	61 510	61 510
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	296 017	296 017
	Report à nouveau	(66 025)	
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(594 631)</b>	<b>(66 025)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 354 609</b>	<b>2 095 335</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques	1 400	4 200
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		<b>1 400</b>	<b>4 200</b>
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 272 886	790 817
	Emprunts et dettes financières divers	1 017 558	636 178
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	381 865	403 672
	Dettes fiscales et sociales	265 812	245 322
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	214 310	72 358	
Produits constatés d'avance (1)		7 550	
<b>Total des dettes</b>		<b>3 152 431</b>	<b>2 155 897</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 508 440</b>	<b>4 255 432</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(594 630,50)	(66 024,79)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 379 257	1 181 446
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		241 609	365 216

## Compte de Résultat

1/2

				31/12/2014	31/12/2013
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	555 000		555 000	500 000
	Production vendue (Services et Travaux)	346 878		346 878	706 500
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>901 878</b>		<b>901 878</b>	<b>1 206 500</b>
	Production stockée			34 225	156 971
	Production immobilisée			752 030	341 561
	Subventions d'exploitation			30 087	22 991
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 996	13 216
	Autres produits			142	892
		<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>1 723 358</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			161 519	66 745
	Variation de stock			(31 926)	16 169
	Autres achats et charges externes			972 867	603 463
	Impôts, taxes et versements assimilés			18 068	18 485
	Salaires et traitements			882 244	741 311
	Charges sociales du personnel			322 314	292 187
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			438 546	377 262
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 400	4 200	
Autres charges			40 507	31 541	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>2 805 539</b>	<b>2 151 363</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 082 181)</b>	<b>(409 231)</b>

## Compte de Résultat

2/2

		31/12/2014	31/12/2013
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 082 181)</b>	<b>(409 231)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	250 934	11 421 1 217 189 968
<b>Total des produits financiers</b>		<b>1 184</b>	<b>202 606</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	67 658 5	33 801 76
<b>Total des charges financières</b>		<b>67 663</b>	<b>33 877</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(66 479)</b>	<b>168 729</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(1 148 661)</b>	<b>(240 502)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		101 708
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>101 708</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 196 26 948	135 817 209 939
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>31 144</b>	<b>345 756</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(31 144)</b>	<b>(244 049)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(585 174)	(418 526)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 724 541</b>	<b>2 046 445</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 319 172</b>	<b>2 112 470</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(594 631)</b>	<b>(66 025)</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

## Règles et Méthodes Comptables

### I) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Déménagement

Lors des mois de Mai et Juin 2014, la société a déménagé son activité de production dans les serres achetées courant 2013 et situées Lieu-Dit les Grandes Fauchées, 54950 LARONXE, et ce, afin d'augmenter ses capacités de production.

#### Financements

Afin de financer ses investissements, la société a souscrit plusieurs emprunts au cours de l'exercice pour un montant total de 1.115.000 euros.

Par ailleurs, elle a procédé en 2014 à trois augmentations de capital. Ces dernières ont entraîné une hausse du capital social de 22.426 euros assortie de primes d'émission pour 818.309 euros. En sus, la société a émis des bons de souscription d'actions à hauteur de 172.265 euros.

### II) PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 508 440 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 724 541 euros et un total charges de 2 319 172 euros, dégageant ainsi un résultat de -594 631 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2014 et finit le 31/12/2014.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Règles et Méthodes Comptables

### III ) MODES ET METHODES D'EVALUATION

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n°2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de Plant Advanced Technologies comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond à la commercialisation de ces projets.

Les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la construction d'installations permettant la culture des plantes dans les nouvelles serres. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (tables, bâches, systèmes d'irrigation) et également à des coûts de main d'oeuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et développement	3 à 5 ans
- Concessions, Brevets, Licences	4 à 5 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions	5 à 20 ans
- Installations, Matériels, Outillage	3 à 10 ans
- Agencements	3 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et Méthodes Comptables

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la société effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. Une comparaison est alors effectuée entre valeur vénale et valeur d'usage et une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la seconde ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

Au cours de cet exercice, l'activité de la société a permis de comptabiliser une production immobilisée pour 752.030 euros :

- 297.909 euros de production immobilisée corporelle relative aux travaux des nouvelles serres et à la fabrication de matériels industriels.
- 454.121 euros de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2014 s'élèvent à 1.075.391 euros.

Les immobilisations corporelles en cours représentent un montant global de 43.463 euros.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées par les dépôts et cautionnements inscrits au bilan pour leur coût historique.

### **Stocks de consommables**

Les stocks de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires sur achats.

### **En-cours de production de produits intermédiaires**

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

### **Stocks de produits intermédiaires**

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production, hors charges d'intérêts et contribution économique territoriale.

Une provision pour dépréciation des stocks est dotée lorsque la valeur brute du stock est supérieure à la valeur de vente.

## Règles et Méthodes Comptables

### Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

### Chiffre d'affaires - Etudes réalisées

Pour l'année 2014, la société a conclu avec plusieurs de ses clients des contrats d'étude pour un montant global de 343.878 euros.

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en produits à la condition que les rapports finaux d'étude aient été remis aux clients avant la date de clôture. A défaut, les montants facturés sont retraités en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, du fait de la particularité de ces études, aucun degré d'avancement ne peut être établi avec certitude. De ce fait, lorsque les rapports finaux d'étude ne sont pas remis aux clients à la date de clôture, les travaux-en-cours relatifs à ces études, ne pouvant être chiffrés de manière précise, ne sont pas comptabilisés.

### Chiffre d'affaires - Ventes de molécules

L'activité de Plant Advanced Technologies présente une forte saisonnalité du fait d'une phase de culture couvrant le premier semestre de l'exercice, suivie d'une phase de récolte sur le second semestre.

Le chiffre d'affaires molécules est reconnu lors du transfert de propriété des molécules au client final (livraison physique).

### Crédit Impôt Recherche - Crédit Impôt Innovation

L'activité de la société en matière de recherche, de développement, et d'innovation a permis de comptabiliser un crédit d'impôt de 587.044 euros pour la période de janvier à décembre 2014.

Par ailleurs, un litige oppose la société Plant Advanced Technologies à l'administration fiscale concernant le Crédit Impôt Recherche des années 2011 et 2012. En raison des arguments apportés par la société Plant Advanced Technologies, ce litige, d'un montant de 45.710 euros, n'a pas été provisionné dans les comptes.

## Règles et Méthodes Comptables

### Impôts sur les sociétés

Au 31 décembre 2014, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 2.604.338 euros.

### Engagements fournisseurs

La société Plant Advanced Technologies a été créée à l'issue d'une période d'incubation au sein de l'association INCUBATEUR LORRAIN à Nancy. Cette association a engagé des frais et charges pour le compte de la société Plant Advanced Technologies dont la refacturation est conditionnée à un résultat courant avant impôts positif (dans la limite de 50% de ce résultat, plafonné à 20% de la dette globale par exercice).

Ainsi, les frais et charges avancés pour un montant global de 55.200 euros TTC n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation du fait des conditions de réalisations définies entre les parties.

### Engagements de retraite

Selon la Convention Collective de la Fabrication et commerce de produits à usage pharmaceutique, les indemnités de départ en retraite, actualisées pour l'ensemble du personnel, ont été estimées à 15.990 euros au 31 décembre 2014.

Hypothèses retenues :

- Hausse des salaires de 2,00% par an,
- Taux d'actualisation de 2,00%,
- Probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (62 ans) linéaire allant de 20% pour un salarié de 20 ans, à 100% pour un salarié de 62 ans,
- Probabilité de vie à 62 ans selon la table de mortalité INSEE 2009-2011.

### Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation s'élevait à 1.248 heures au 31 décembre 2014.

### Médailles du Travail

Il n'existe à ce jour aucun usage en vigueur au sein de l'entreprise : aucune provision n'a été comptabilisée.

## Règles et Méthodes Comptables

### Evaluation et comptabilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il a été comptabilisé un produit d'un montant de 39.496 euros correspondant au C.I.C.E. pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Ce crédit d'impôt a été porté dans les comptes individuels au crédit d'un sous-compte dédié de la classe 64 "Charges de Personnel" conformément aux directives de l'Autorité des Normes Comptables et à celles de la Compagnie Nationale des Commissaires Aux Comptes. Le C.I.C.E. a participé au financement de nouveaux investissements ce qui doit permettre à notre société d'améliorer sa compétitivité.

### Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Le Conseil d'Administration du 6 Mai 2014, avec délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2014, a pris acte de la souscription de :

- 615.095 BSAR avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,18 € (soit 110.717,10 € au total).

A ce jour, 320 de ces BSAR ont été exercés (dont 320 au cours de cet exercice).

- 307.740 BSAR avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,20 € (soit 61.548,00 € au total).

A ce jour, aucun de ces BSAR n'a été exercé.

Dix BSAR donnent le droit de souscrire à une action Plant Advanced Technologies de 1,00 € de nominal, au prix unitaire de 30,00 € par action.

La période d'exercice des BSAR court jusqu'au 12 mai 2021.

### IV) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Suite à l'introduction en bourse en date du 8 avril 2015 sur le marché Alternext, la société a procédé à une augmentation de capital de 230.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,00 €, assortie d'une prime d'émission unitaire de 29,00 €. Le montant total de cette levée de fonds s'élève ainsi à 6.900.000 €.

Les frais engagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en vue de cette opération ont été comptabilisés en charges constatées d'avance et seront en partie imputés sur la prime d'émission lors de la réalisation de l'opération en 2015.

ANNEXE - Elément 2

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2014	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement	968 506				968 506	
	Autres	746 119		454 868		1 200 987	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 714 625</b>		<b>454 868</b>		<b>2 169 493</b>	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	69 200		1 650		70 850	
	Constructions sur sol propre	448 565		33 035		481 600	
	sur sol d'autrui	13 003				13 003	
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	925 409		501 470		55 818	1 371 060
	Instal., agencement, aménagement divers	139 110		169 578			308 688
	Matériel de transport	33 286					33 286
	Matériel de bureau, mobilier	33 097		2 095			35 191
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	75 303		43 463	75 303		43 463	
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 736 972</b>		<b>751 291</b>	<b>75 303</b>	<b>55 818</b>	<b>2 357 142</b>	
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	30 868		250			31 118
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>30 868</b>		<b>250</b>			<b>31 118</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 482 465</b>		<b>1 206 409</b>	<b>75 303</b>	<b>55 818</b>	<b>4 557 753</b>	

ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2014
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement	555 524	161 800	717 324
	Autres	95 371	11 676	107 047
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>650 895</b>	<b>173 476</b>	<b>824 370</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains			
	Constructions sur sol propre	16 725	37 665	54 389
	sur sol d'autrui	1 358	1 300	2 658
	instal, agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	450 319	218 105	55 818
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	61 113	25 643	86 756
	Matériel de transport	19 951	4 631	24 581
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	23 565	4 674	28 239
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>573 030</b>	<b>292 018</b>	<b>55 818</b>	<b>809 230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 925</b>	<b>465 494</b>	<b>55 818</b>	<b>1 633 601</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

ANNEXE - Elément 4

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant, étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant, étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	4 200		4 200	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 200</b>	<b>1 400</b>	<b>4 200</b>	<b>1 400</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$ Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	664			664
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>664</b>			<b>664</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 864</b>	<b>1 400</b>	<b>4 200</b>	<b>2 064</b>
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} - \text{ d'exploitation} \\ - \text{ financières} \\ - \text{ exceptionnelles} \end{array} \right.$			1 400	4 200	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

		31/12/2014	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	31 118		31 118
	Clients douteux ou litigieux	836	836	
	Autres créances clients	434 145	434 145	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	415	415	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	672 250	626 540	45 710
	Taxes sur la valeur ajoutée	122 053	122 053	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	365 902	365 902	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	27 508	27 508	
	Charges constatées d'avances	96 350	96 350	
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 750 578</b>	<b>1 673 750</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2014	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	241 609	241 609		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 031 277	148 103	571 147	312 027
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 016 790	126 790	815 000	75 000
	Fournisseurs et comptes rattachés	381 865	381 865		
	Personnel et comptes rattachés	68 006	68 006		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 362	108 362		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	69 187	69 187		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 258	20 258		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	768	768		
	Autres dettes	214 310	214 310		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 152 431</b>	<b>1 379 257</b>	<b>1 386 147</b>	<b>387 027</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 115 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	125 627				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	768				



ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

		31/12/2014
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>397 702</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>500</b>
INTERETS DEPOTS ET CAUTION.	500	
<b>Autres créances clients</b>		<b>18 900</b>
FACTURES A ETABLIR	18 900	
<b>Autres créances</b>		<b>378 302</b>
AVOIRS A RECEVOIR	2 920	
SUBV BIOPROLOR	141 952	
SUBV INTERREG IV A GDE REGION	223 950	
PRODUITS A RECEVOIR	9 065	
BANQUES : INTERETS A RECEVOIR	414	

ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

		31/12/2014
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>243 383</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>4 440</b>
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	3 267	
INTERETS COURUS A PAYER	1 173	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>123 951</b>
FOURN. FACT.NON PARVENUES	123 951	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>110 973</b>
DETTES PROV./CONGES PAYES	63 709	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	180	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	26 826	
ETAT CHARGES A PAYER	20 258	
<b>Autres dettes</b>		<b>4 019</b>
AVOIRS A ETABLIR	4 019	

ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2014
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2014
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			96 350
Honoraires Introduction Alternext / Augm.Capital 2015		69 277	
Autres Charges Externes		22 573	
Redevances de brevets		4 500	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			96 350

ANNEXE - Elément 6.14

## Capital social

		31/12/2014	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		615 095,00	1,0000	615 095,00
	Emises pendant l'exercice		22 426,00	1,0000	22 426,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>637 521,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>637 521,00</b>

Augmentation de capital du 20/05/2014 : 11.289 actions émises à 1,00 € assorties d'une prime d'émission de 36,50 € unitaire.  
 Augmentation de capital du 16/06/2014 : 11.105 actions émises à 1,00 € assorties d'une prime d'émission de 36,50 € unitaire.  
 Augmentation de capital du 11/09/2014 : 32 actions émises à 1,00 € assorties d'une prime d'émission de 29,00 € unitaire.

## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2013	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2014
Capital social	615 095			22 426	637 521
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 188 738			831 478	2 020 216
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	61 510				61 510
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	296 017				296 017
Report à nouveau		(66 025)			(66 025)
Résultat de l'exercice	(66 025)	66 025		(594 631)	(594 631)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 095 335</b>			<b>259 274</b>	<b>2 354 609</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 095 335

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 095 335

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 259 274

ANNEXE - Elément 7

## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2014
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>				252 548		252 548
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs			76 840		76 840
	Dotation exercice			30 662		30 662
	<b>TOTAL</b>			<b>107 502</b>		<b>107 502</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs			83 099		83 099
	Redevances Exercice			32 527		32 527
	<b>TOTAL</b>			<b>115 626</b>		<b>115 626</b>
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus			31 561		31 561
	entre 1 et 5 ans			94 453		94 453
	à plus de 5 ans			34 940		34 940
	<b>TOTAL</b>			<b>160 954</b>		<b>160 954</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			479		479
	à plus de 5 ans			1 314		1 314
	<b>TOTAL</b>			<b>1 793</b>		<b>1 793</b>
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>				32 677		32 677

ANNEXE - Elément 8

## Engagements financiers

	31/12/2014	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
<b>Avals, cautions et garanties</b>			
Garanties Oseo / BPI / FNGI			1 268 244
Caution JPF			116 201
			<b>1 384 445</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b>			
Engagements de crédit-bail (valeur résiduelle incluse)		162 746	
		<b>162 746</b>	
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>			
Indemnité départ en retraite actualisée		15 990	
		<b>15 990</b>	
<b>Autres engagements</b>			
Engagement Incubateur Lorrain		55 200	
Hypothèques Serres		50 000	
Privilège de Prêteur de Deniers		326 252	
Nantissement Fonds de Commerce		655 348	
Nantissement Matériel Chimie		27 160	
		<b>1 113 960</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>1 292 696</b>	<b>1 384 445</b>
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants		5 961	116 201
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			



ANNEXE - Elément 12

## Rémunérations des Dirigeants

31/12/2014

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

## Effectif moyen

31/12/2014

Interne

Externe

		31/12/2014	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		17	
	Professions intermédiaires		3	
	Employés		1	
	Ouvriers		5	
	<b>TOTAL</b>		<b>26</b>	

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE & ASSOCIES				Mr Francis VALLET			
	31/12/2014	31/12/2013	%	%	31/12/2014	31/12/2013	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	10 000		100,00		10 000	12 000	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>10 000</b>		<b>100,00</b>		<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>		<b>100,00</b>		<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE(EN K€)

	2014	2013
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de la période avant production immobilisée	-1 347	-408
+ Amortissements, dépréciations et provisions	467	679
- Reprises sur Amortissements et provisions	-4	-190
- Produits de cession éléments de l'actif	0	-4
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	0	210
- Quote part de subv.d'investissements virée au compte de résultat	0	-96
<b>Marge brute d'autofinancement avant production immobilisée</b>	<b>-884</b>	<b>191</b>
+ Production immobilisée	752	342
<b>Marge brute d'autofinancement après production immobilisée</b>	<b>-132</b>	<b>533</b>
+/- Variation de stocks	-66	-25
+/- Variation des créances clients	-134	368
+/- Variation des autres créances d'exploitation	-360	-219
+/- Variation des dettes fournisseurs	-22	73
+/- Variation des autres dettes d'exploitation	155	-569
<b>Trésorerie nette générée par les opérations</b>	<b>-559</b>	<b>161</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cessions immos incorporelles		
+ Cessions immos corporelles		
+ Cession / réductions immos financières	0	63
- Acquisitions immos incorporelles (Production immobilisée)	-454	-296
- Acquisitions immos incorporelles (Hors Production immobilisée)	0	-43
- Acquisitions immos corporelles (Production immobilisée)	-298	-46
- Acquisitions immos corporelles (Hors Production immobilisée)	-378	-967
- Acquisitions immos financières	0	-199
+/-Variation des dettes fournisseurs sur immos		
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement</b>	<b>-1 131</b>	<b>-1 487</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation de capital et primes d'émission	854	
- Réduction de capital		
- Distributions mises en paiement		
+ Boni du fusion		106
+ Augmentation des dettes financières	1 116	981
- Remboursement des dettes financières	-129	-81
+ Avances reçues des tiers		
- Avances remboursées aux tiers		
- Variation du capital souscrit non appelé		
- Variation du capital souscrit appelé non versé		
<b>Trésorerie nette générée par les activités de financement</b>	<b>1 841</b>	<b>1 006</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>151</b>	<b>-320</b>
Trésorerie à l'ouverture	-300	20
Trésorerie à la clôture	-149	-300

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

### **Note sur le tableau de flux de trésorerie :**

De manière à faciliter la lecture du tableau de flux de trésorerie avec les comptes annuels, les conventions suivantes ont été retenues pour leur établissement :

- Les frais de recherche et développement immobilisés sont présentés dans les flux d'investissement.
- L'opération de fusion de la filiale Synthelor intervenue en 2013, bien qu'ayant généré des écritures comptables sans impact de trésorerie, a été présentée respectivement en flux d'investissement (pour les immobilisations corporelles et incorporelles) et en flux de financement (pour le boni de fusion).

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

### SUBVENTIONS

	Total Attribué	Total reçu	A recevoir	Reçu d'avance
<b>AVANCES</b>				
Avance remboursable COFACE	71 790	71 790	0	0
	71 790	71 790	0	0
<b>SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</b>				
Subvention Bioprolor	424 960	283 008	141 952	0
Subvention Interreg	223 950	0	223 950	0
	648 910	283 008	365 902	0
<b>SUBVENTIONS EXPLOITATION</b>				
Subvention Ecolor	30 000	15 000	5 565	0
Subvention Smartcell	119 615	119 615	0	0
Subvention Cifre Annuelle	14 000	10 500	3 500	0
Autres subventions	3 482	3 482	0	0
	167 097	148 597	9 065	0

Il est précisé que l'avance remboursable COFACE ne sera à rembourser par la Société que si elle effectue des ventes à l'étranger.

La colonne "Total Attribué" correspond aux subventions attribuées depuis l'origine de la Société, à condition qu'elles figurent toujours en compte au début de l'exercice en cours.

Il est également précisé que la subvention d'exploitation Ecolor est rattachée au résultat au rythme des dépenses engagées éligibles à cette subvention. Une avance de 15.000 euros a déjà été perçue pour cette subvention s'étalant de juillet 2013 à décembre 2015. Le solde sera perçu à la fin de la période couverte par la subvention.



**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**  
Société Anonyme au capital de 867 521 €  
Siège social : 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
13, rue du Bois de la Champelle  
**R.C.S. NANCY 483 047 866**

-.\*-\*-.

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Exercice clos le 31 décembre 2014**

-.\*-\*-.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

1. Conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, nous vous rendons compte de la gestion et de la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

-.\*-\*-.

2. Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles et principes en vigueur et arrêtés par le conseil dans sa séance du 20 avril 2015.

Les comptes sont conformes à la législation en vigueur, aucun changement n'ayant été apporté par rapport à l'exercice précédent, sauf les indications figurant au présent rapport.

-.\*-\*-.

3. Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé, dans le cadre du commissariat, permettra de vous donner lecture, tant du rapport sur les comptes annuels correspondant que du rapport sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

-.\*-\*-.

4. Le présent rapport de gestion a pour objet de vous apporter toutes informations utiles, nécessaires et réglementaires concernant :

- l'activité de la société,
- les résultats de cette activité,
- les difficultés rencontrées,
- les événements importants,
- les perspectives d'avenir.

Ce rapport comporte également différentes mentions ayant trait à des points particuliers précisés par la loi.

~\*~\*~

## **A - ACTIVITE DE LA SOCIETE - COMPTES ET RESULTATS**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

L'activité de la société fait apparaître un chiffre d'affaires en baisse de 25,25 %, passant de 1.206.500 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à 901.878 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La différence s'explique principalement par la comptabilisation, lors du précédent exercice, à concurrence de 500.000 €, de la contrepartie financière versée à la société par l'un de nos donneurs d'ordres, à raison d'un contrat d'exclusivité.

La variation de stock de produits intermédiaires, qui ressortait pour 156.971 € au titre de 2013, ressort pour 34.225 € en 2014.

Des pertes de stocks, cette année plus importantes et non récurrentes, liées au déménagement de nos serres, mais également à une amélioration de notre productivité entraînant une légère réduction de nos coûts de revient, expliquent en grande partie cette différence.

La production immobilisée de l'exercice a, quant à elle, été portée de 341.561 € en 2013, à 752.030 € en 2014.

La société a bénéficié de subventions d'exploitation d'un montant de 30 087 € au titre de l'exercice 2014, contre 22 991 € précédemment.

Les produits d'exploitation s'établissent, en conséquence de ce qui précède, en baisse par rapport au précédent exercice, passant de 1.742.132 € à 1.723.358 €.

Les charges d'exploitation ressortent en revanche en augmentation ; totalisant 2.151.363 € en 2013, elles figurent à hauteur de 2.805.539 € en 2014.

Lesdites charges se ventilent comme suit :

• consommation de matières premières et autres approvisionnements pour :	129.593 €	(+ 56,30 %)
• autres achats et charges externes pour :	972.867 €	(+ 61,21 %)
• impôts et taxes pour :	18.068 €	(- 2,26 %)
• frais de personnel pour :	1.204.558 €	(+ 16,55 %)

A noter, la comptabilisation en charges externes de frais liés à l'aménagement des nouvelles serres, pour environ 200.000 €, montant par ailleurs neutralisé par le poste « production – immobilisations corporelles » pour être porté en immobilisation.

L'évolution des charges de personnel résulte, certes, d'un effectif moyen du personnel porté de 22, en 2013, à 26 personnes en 2014, mais également de l'attribution de primes d'encouragement, compte tenu d'avancées significatives et innovantes réalisées par nos équipes.

Les dotations aux amortissements ont augmenté, passant de 377.262 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à 438.546 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tandis que les dotations aux provisions ont été ramenées de 4.200 € à 1.400 €.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en perte de 1.082.181 € contre une perte de 409.231 € précédemment.

Le résultat financier s'établit en perte de 66.479 € en 2014. Il ressortait en bénéfice de 168.729 € au titre de l'exercice 2013 en raison notamment d'une reprise de dépréciation sur immobilisations financières de 189 968 € liée à la cession par la société SYNTHELOR, absorbée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de la totalité des titres de sa filiale UGARIT CHIMIE.

Ainsi, le résultat courant avant impôts ressort en déficit de 1.148.661 €. Au titre du précédent exercice, il s'établissait en perte de 240.502 €.

Au final, et après comptabilisation d'une perte exceptionnelle de 31.144 € et du crédit d'impôt recherche pour 585.174 €, le résultat net définitif ressort en perte de 594.631 € contre une perte de 66.025 € pour le précédent exercice.

## **B - BILAN**

Le montant total du bilan ressort à 5.508.440 €.

Il se décompose comme suit :

### **A L'ACTIF**

La valeur nette des immobilisations incorporelles a été portée de 1.063.730 € à 1.345.123 € entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, en raison essentiellement de l'avancement significatif de 3 projets de recherche, lesquels ont fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations incorporelles en cours.

Les immobilisations corporelles ont également augmenté, passant, sur la même période, de 1.163.942 € à 1.547.911 €, l'aménagement des nouvelles serres et notamment, la réalisation de travaux de gros œuvres, expliquent en grande partie cette augmentation.

La valeur nette comptable de nos immobilisations financières n'a que peu varié et demeure comptabilisée à hauteur d'environ 31.000 €.

Au final, l'actif immobilisé net global, après amortissements, ressort à 2.924.152 € à la clôture de l'exercice, contre 2.258.540 € à l'ouverture.

S'agissant de l'actif circulant, des matières premières apparaissent comptabilisées en stock pour un montant de 31.926 € au 31 décembre 2014.

Le stock de produits intermédiaires et finis a été porté de 706.697 € à 740.922 € entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les créances clients ont augmenté, passant de 300.711 € à 434.317 € sur la même période.

Les autres créances, comptabilisées à hauteur de 907.950 € à l'ouverture de l'exercice, ressortent à hauteur de 1.188.128 € à la clôture de l'exercice.

Des valeurs mobilières de placement apparaissent comptabilisées à hauteur de 1.575 € au 31 décembre 2014. Elles s'établissaient à hauteur de 1.680 € au 31 décembre 2013.

Le solde des disponibilités a été porté, sur la même période, de 63.668 € à 91.069 €.

Des charges constatées d'avance figuraient pour un montant de 96.350 € au dernier jour de l'exercice.



## AU PASSIF

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres de la société totalisaient 2.354.609 €, intégrant le capital social qui a été porté de 615.095 € à 637.521 € et des primes d'émission s'élevant à 2.020.216 €.

L'endettement total de la société a fortement augmenté entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, passant de 2.155.897 € à 3.152.431 €.

Il se compose :

* des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	1.272.886 €
* des emprunts et dettes financières divers :	1.017.558 €
(en ce compris le financement OSEO pour 30.000 €, l'avance COFACE pour 71.790 €, le prêt OSEO pour 500.000 €, le prêt BPI pour 415.000 €)	
* des encours fournisseurs :	381.865 €
* des dettes fiscales et sociales :	265.812 €
* des autres dettes :	214.310 €
(correspondant principalement à des subventions à reverser aux autres partenaires BIOPROLOR)	

-.\*-.\*-

### C - PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT, DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION

#### C.1. Ventes :

Notre premier client, une société française mondialement connue dans le luxe, a procédé au lancement de sa nouvelle gamme « Le Lift », contenant notre actif anti-âge, en 2013, en Asie et aux USA, et, au début de 2014, en Europe.

Un communiqué de presse en février 2013 de cette société fait état de la collaboration avec notre société pour la fourniture de cet actif. Des présentations montrant l'apport de notre technologie de production d'actifs (PAT plantes à traire®) ont été diffusées auprès de la presse spécialisée dans les différents marchés par notre client.

Il faut noter qu'il est très rare qu'une société du luxe communique sur un de ses fournisseurs. L'apport de notre technologie, associé à l'efficacité de cet actif très rare, a été remarquablement mis en avant par notre client.

Lors du Symposium des Fournisseurs organisé par notre client le 16 septembre dernier à Paris, notre société a été la seule citée, et à plusieurs reprises, pour la qualité de ses produits et de sa collaboration. Notre client, déjà leader mondial en parfumerie, progresse d'une place dans le classement du marché anti-âge, grâce notamment à la réussite du lancement de sa gamme « Le Lift ».

Nous tablons sur une augmentation des livraisons de cet actif en 2015.

Cinq autres produits ont été finalisés au stade pré-industriel et sont prêts à rentrer dès 2015 au stade industriel (production). Ces 5 nouveaux produits sont avec 5 groupes cosmétiques très importants. Des tests sont en cours chez nos clients afin de déterminer avec leurs équipes marketing le positionnement de ces produits et leur date de lancement.

Nous espérons le lancement de 3 produits nouveaux en 2015 et les 2 autres en 2016, avec des chiffres d'affaires importants.

Il faut noter que nous avons des contacts intéressants avec le secteur de la pharmacie pour notre technologie PAT plantes à traire®, mais qui nécessiteront encore du temps pour déboucher sur la production d'actifs pour ce secteur du fait des lourdeurs réglementaires.

**Salons :** Nous avons participé à 2 salons importants en 2014 et avons pu recevoir de nombreux prospects et leur présenter nos technologies :

- Hambourg, salon In-Cosmetics en avril 2014
- New-York, salon Supplier's Days en mai 2014.

### **C.2. Production :**

L'évènement important est l'aménagement de notre nouvelle serre de production et de recherche acquise en mai 2013 et le déménagement durant l'hiver dernier de tous les systèmes de production et les plantes.

La nouvelle serre que nous avons acquise à proximité de l'ancienne est beaucoup plus grande et va permettre des développements importants pour notre société. Nous en avons profité pour doubler notre capacité de production et refondre nos systèmes de culture pour la R&D afin d'améliorer notre capacité de sortie de nouveaux projets.

La nouvelle serre a été profondément remaniée pour servir ces objectifs. C'est un investissement global de 2M€ environ qui lui a été consacré entre 2013 et maintenant.

Il faut noter des chiffres de productivité extrêmement importants dans notre nouvelle serre pendant la période estivale. Nous sommes en cours d'analyse pour comprendre ces écarts favorables du fait de notre nouvelle implantation. L'objectif initial de production sera atteint avec moins de cycles de récolte laissant présager une rentabilité encore améliorée lors d'un cycle de production complet.

Une étude d'analyse de cycle de vie réalisée à notre demande par des étudiants en dernière année d'Ingénieur ENSAIA en 2013 a mis en évidence une amélioration de l'empreinte écologique de nos productions par rapport à 2012 du fait d'une meilleure productivité. Nous réfléchissons à la construction d'une importante chaudière à biomasse pour chauffer les productions pendant l'hiver en remplacement de chaudières au fuel, ce qui améliorerait considérablement l'empreinte écologique et l'image de notre procédé auprès de nos clients.

### **C.3. Recherche :**

**Technologie PAT plantes à traire® :** Un nouvel ingénieur est venu compléter l'équipe de recherche (3 ingénieurs, un technicien). Plus d'une centaine de nouvelles espèces sont en cours d'étude cette année et une vingtaine de projets pour des clients ou internes sont suivis par notre équipe.

Deux nouveaux clients importants ont signé des contrats de R&D. Ces projets pourraient être commercialisés en 2016 ou 2017.

Des équipements analytiques supplémentaires ont été acquis en crédit-bail pour un montant global de 130k€ environ afin de renforcer le programme.

Un jeune docteur a également été embauché cet automne sur la caractérisation d'activité de nos extraits et molécules avec des techniques innovantes qu'il a développées durant sa thèse. Des résultats très encourageants commencent à arriver et vont contribuer à renforcer l'attractivité de nos extraits et molécules.

Un important contrat a également été signé avec un géant de la chimie pour la découverte à partir des molécules naturelles issues de nos plantes de molécules à activité biopesticides (fongicide, herbicide, insecticide). Nous aurons l'occasion de commenter plus tard cet important développement quand la collaboration sera complètement déployée.

**Technologie PAT Friday® :** Une étape clé a été obtenue par la validation de l'activité d'une de nos molécules thérapeutiques produites par nos plantes carnivores. Un laboratoire INSERM avec qui nous collaborons a pu démontrer la complète fonctionnalité de la protéine produite ouvrant la voie à des développements vers le diagnostic et à terme vers le médicament.

Des améliorations importantes sur cette technologie de production de protéines thérapeutiques ont été obtenues, mais nous ne pouvons en discuter actuellement dans l'attente de la prise de brevets.

Il faut noter la première production aux Etats Unis d'un vaccin anti-Ebola réalisée dans des plantes (tabac transformés par une technologie d'expression transitoire à base d'agro-bactéries) par Kentucky Bio Processing (Filiale de Reynolds) qui ont permis de soigner 2 américains contaminés par Ebola. C'est une réalisation, qui montre que les plantes sont de bonnes candidates à être des usines à protéines recombinantes pour diverses maladies à l'avenir, renforçant notre positionnement.

**Chimie :** Différentes molécules hémi-synthétiques réalisées à partir des molécules naturelles produites par notre technologie PAT plantes à traire® sont actuellement en tests dans différents programmes. De belles activités ont été détectées et nous serons capables de proposer prochainement à nos clients des molécules originales et très efficaces pour leurs besoins.

Les molécules à activité anti-cancer, anti-alzhaeimer, anti-imflamatoire sont toujours en tests pour confirmation et constitution de dossiers pré-cliniques.

**Ingénierie métabolique :** Les travaux se poursuivent favorablement sur cet axe, mais il est encore trop tôt pour pouvoir en parler. Notre brevet sur un gène codant la production d'une enzyme pour la transformation d'un polyphénol a été étendu aux USA dernièrement.

#### **Projets collaboratifs en cours:**

**Projet Bioprolor2 :** Nous travaillons depuis plusieurs mois sur la suite du projet collaboratif Bioprolor. Ce projet a de bonnes chances de voir le jour en 2015 avec des collaborations très intéressantes avec des sociétés privées et des laboratoires universitaires étendues à la Grande Région (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Belgique) avec un soutien important des structures régionales ou européennes, positionnant notre société en chef de file de ce projet.

**LabcomTerpFactory** est un laboratoire de recherche commun, créé par notre société et l'institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP-CNRS UPR 357 Strasbourg). Le but de TerpFactory est de développer des technologies d'ingénierie métabolique sur des cibles terpéniques à fort potentiel de marché déjà identifiées par l'entreprise. L'objectif de la société est d'acquérir de nouveaux savoir-faire qui seront protégés en termes de propriété intellectuelle, et qui pourront être mis en œuvre dans de nouveaux procédés de production. Le financement de ce Labcom est entièrement supporté par l'ANR. Nous aurons l'occasion de reparler de ce nouvel axe de recherche quand les premiers résultats sortiront de Strasbourg.

#### **C.4. Société – capitaux propres :**

Afin de renforcer nos fonds propres, nous avons réalisé des levées de fonds au printemps 2014, à travers l'émission d'actions nouvelles ou de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), ayant généré un apport de liquidités d'un montant global d'un peu plus d'un million d'euros.

Compte tenu de ces émissions, mais également de l'exercice de BSAR, le capital social s'élevait à la clôture de l'exercice 2014, à la somme 637.521 euros, divisé en 637.521 actions d'une valeur nominale de un euro chacune.

### C.5.Divers :

- Le 3 juillet 2014, Frédéric Bourgaud, VP Recherche et moi-même, avons été invités à présenter l'activité de notre société devant une commission parlementaire à l'Assemblée Nationale:  
*Extrait de l'invitation : « ...AllEnvi, l'alliance nationale de recherche sur l'environnement, organise avec l'OPECST (OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES) un colloque sur "Augmenter notre compétitivité pour construire une société nouvelle avec la recherche environnementale". Il se déroulera le jeudi 3 juillet salle Lamartine à l'Assemblée Nationale. L'objectif est de sensibiliser les élus parlementaires et les acteurs socio-économiques aux impacts économiques de la recherche environnementale au travers d'exemples marquants. Vous trouverez ci-joints la présentation du colloque et le programme. Le comité d'organisation a retenu un exemple sur "les plantes à traire" comme exemple d'extraction et production de principes actifs des plantes. ... »*
- TF1 est venu faire un tournage sur notre technologie cet automne. Le reportage a été diffusé le samedi 4 avril 2015 dans le journal de 13H (<http://videos.tf1.fr/jt-we/2015/le-13-heures-du-4-avril-2015-8588325.html> à 17mn 20 sec.)
- Les 2 prix Fast50 2013 du cabinet Deloitte ont eu un effet bénéfique pour la notoriété de notre société.
- Notre société a reçu le 28 octobre dernier le prix Talents de la part de l'INPI pour notre capacité à utiliser de manière pertinente la propriété industrielle (PI), au service de notre stratégie de croissance. »

### C.6 Emission de bons de souscriptions d'actions remboursables et levées de fonds

Il est noté l'émission, en avril et mai 2014, de 615.095 bons de souscriptions d'actions remboursables réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de 0,18€/BSAR (PE : 30€, 7 ans et parité de 10 BSAR par action nouvelle) et de 307.740 bons de souscriptions d'actions remboursables réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes désignées du management (mêmes caractéristiques que les autres BSAR mais au prix d'acquisition de 0,20€ / BSAR). Les émissions ont été entièrement souscrites et ont généré 110.717,10 € de produit d'émission au titre des BSAR réservés aux actionnaires et 61 548.00€ pour les personnes désignées. En cas d'exercice de la totalité des BSAR sur une période de 7 ans, ceci correspond à environ 2,8M€ d'augmentation de capital pour environ 92 mille actions nouvelles à émettre.

A ce jour, 320 BSAR ont été exercés ce qui a donné lieu à la création de 32 actions nouvelles, correspondant à une augmentation de capital de 32 €.

Par ailleurs, deux nouvelles levées de fonds avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs ISF / IR, en mai 2014, puis en juin 2014 nous ont permis de collecter globalement environ 839k€ et d'associer plus de 450 nouveaux actionnaires avec la création au final de 22 394 actions nouvelles, permettant à notre société de financer son développement. Nous avons choisi ARKEON Finance pour réaliser cette levée de fonds.

### C.7 Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social

Aux fins de donner à notre société les moyens de mener à terme ses projets de développement, et notamment dans le cadre de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext NYSE Euronext de Paris, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 novembre 2014 a délégué sa compétence au Conseil en vue de permettre la réalisation de plusieurs augmentations du capital social, conformément aux dispositions de l'article L225-129-2 du Code de commerce.

## D -EVENEMENTS IMPORTANTS, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

### **D.1. Chiffre d'affaires 2015 :**

Nous prévoyons un chiffre d'affaires 2015 en progression si tous les nouveaux projets pré-industriels se concrétisent en contrats de production.

Nous espérons des avancées importantes dans le domaine de la chimie et plus particulièrement des bio-pesticides.

Le projet collaboratif Bioprolor2 devrait alors avancer à cette occasion.

Nous venons enfin de signer un premier contrat de R&D avec un groupe pharmaceutique sur notre technologie PAT Plantes à Traire®.

### **D.2. Projets de développement :**

Les principaux projets sur lesquels nous allons nous positionner sont les suivants :

- **Doublement de notre capacité production** sur la serre de Laronxe pour 2016.
- **Projet PAT Zerbaz** : Développement d'une unité de R&D et à terme de production sur l'île de La Réunion pour exploiter la formidable bio-diversité végétale de cette île. Ceci renforcera le positionnement de notre société auprès de nos clients. La possibilité de travailler des plantes 12 mois sur 12 au lieu de 6 mois sur 12 en Lorraine sera un avantage stratégique très important. Le projet doit démarrer cet été.
- Investir dans une **chaudière à biomasse** pour réduire l'empreinte écologique de notre production en Lorraine. Le projet devrait d'être opérationnel au cours de l'hiver 2015-2016.
- Développement de **tests pré-cliniques** sur nos molécules et renforcement du **matériel analytique** de la société.
- Construction de **bureaux et de laboratoires** afin de regrouper les services de la société sur un même lieu.

### **D.3. Faits marquants et perspectives :**

#### **Salons :**

PAT participe à de nombreux salons cette année :

- Plant Base Summit (Lille, avril) : L'extrait Edulis a été sélectionné parmi les 4 meilleurs produits bio-sourcé innovants.
- In-Cosmetics, Barcelone (avril) : Plus de 30 clients nouveaux sont entrés en contact avec nous, dont plusieurs groupes mondiaux.
- "Plant-based vaccines, Antibodies, Biologics" qui se tient à Lausanne du 8 au 10 juin 2015. Première participation pour PAT.
- Supplier'sDays, New York, mai 2015 : Nombreuses prises de contacts attendues pour la cosmétique.

- Réception de l'EPTA (EuropeanParliamentaryTechnologyAssessment), structure européenne qui fédère les divers offices d'évaluation technologique au service des parlements des pays européens.

#### **Technologies :**

- PAT Friday a obtenu des résultats très prometteurs permettant de raccourcir considérablement le temps de production des protéines thérapeutiques dans les plantes.
- Des résultats majeurs ont été obtenus en « target binding » sur des cibles cosmétiques de blanchiment de la peau ouvrant une nouvelle classe de composés dont nous pourrions revendiquer ces nouvelles propriétés dans des demandes prochaines de brevets.

#### **D.4. Augmentation du capital social**

En vue de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext NYSE Euronext de Paris, le Conseil d'Administration, réuni le 09 mars 2015, a décidé d'utiliser la délégation de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2014 et a approuvé le principe d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et faculté d'extension à hauteur de 15 %, en fonction de l'importance de la demande.

Le Conseil d'Administration, réuni le 1er avril 2015, a par suite décidé d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de 230 000,00 € et de le porter ainsi de 637 521 € à 867 521 € par l'émission de 230 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale ; émise au prix unitaire de 30,00 €, (prime d'émission de 29,00 € incluse).

L'intégralité des 230 000 actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées à hauteur de 6 900 000 €.

#### **D.5. Transfert des instruments financiers de la société sur le marché Alternext d'Euronext Paris :**

Le Conseil d'Administration d'Euronext Paris SA, par décision du 10 mars 2015, s'est prononcé favorablement à la demande d'admission aux négociations des actions PAT sur Alternext Paris et la société a ainsi transféré du Marché Libre sur Alternext d'Euronext Paris, l'ensemble de ses instruments financiers, actions et BSAR, et la première cotation est intervenue le 08 avril 2015.

### **E - DELEGATIONS FINANCIERES**

Vous trouverez, en annexe, les délégations en cours de validité consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration, pour l'émission de valeurs mobilières ou de titres donnant accès au capital et, le cas échéant, leur usage par le conseil d'administration.

Y est joint le tableau de délégation établi en application de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce.

## **F - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **F-1 En ce qui concerne les dividendes versés au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant**

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **F-2 Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que, au dernier jour de l'exercice écoulé, soit au 31 décembre 2014, il n'y avait pas de participation des salariés au capital social selon la définition du même article.

### **F-3 Dépenses et charges réintégréées dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés au titre des dispositions fiscales en la matière, savoir les articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts**

Aucune n'est à relever.

### **F-4 Les filiales et participations :**

Nous vous rappelons que notre société avait acquis le 10 décembre 2012, 200 actions de la société « SYNTHELOR », Société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 439 169 509, portant sa participation de 95% à 100%.

Cette société avait pour activité :

- *toutes activités de recherches et de développement chimique organique et organométallique, d'étude et de création de voies de synthèse, de transposition, de validation et d'optimisation de procédés de préparation et de fabrication, la recherche et le développement de catalyseurs et d'applications en catalyse homogène, le développement et la validation de méthodes analytiques, la recherche et le développement d'outils et de matériels ainsi que tout ce qui en découle comme la veille documentaire, l'ingénierie et le contrôle qualité,*
- *toutes activités se rapportant à la chimie fine organique et organométallique et notamment toutes prestations de service à façon tels que la veille, le conseil, l'étude scientifique et technique, la recherche et le développement de procédés, la synthèse et la fabrication de molécules organiques, organométalliques et de produits chimiques, le développement le fractionnement, la séparation et la purification de molécules et de produits chimiques issus de mélanges, etc...*

Par acte en date du 12 novembre 2013 et décision du Président du 26 décembre 2013, la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT a absorbé la société SYNTHELOR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

F-5 Ventilation de la dette fournisseurs par date d'échéance (Décret 2008-1492 du 30 décembre 2008) :

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons l'évolution entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 de la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

	<b>Au 31/12/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Total des dettes échues	159 778,59 €	139 272,10 €
Dettes échues < 30 jours	5 499,31 €	33 984,03 €
Dettes à échoir > 30 jours	80 316,41 €	115 702,01 €
Dettes à échoir de 30 à 60 jours	213,49 €	2 188,38 €
Dettes à échoir > 60 jours	17 606,34 €	17 606,34 €

Les dettes échues ont été réglées sur 2015, à l'exception de certaines pouvant faire l'objet de discussions avec les fournisseurs, et d'autres dues à un partenaire institutionnel aux conditions agréées.

F-6 Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions légales, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du conseil d'administration durant l'exercice :

Monsieur Jean-Paul FEVRE  
40 Allée des Bangards  
54600 VILLERS LES NANCY

\*Administrateur, Président du conseil d'administration, Directeur Général de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES.

\*Gérant de la société QUANTITATIS (RCS NANCY 801 678 897)

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

Monsieur Thierry FEVRE  
30 Place de la République  
10190 ESTISSAC

\*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES.

\*Responsable commercial, ETABLISSEMENTS TARTERET PHILIPPE SA (RCS TROYES 300 686 995), dont le siège social est situé à ESTISSAC (10190).

\*Aucun autre mandat ou fonction exercée dans une autre société.



Monsieur Régis BRUN  
9 Rue Bassompierre  
54000 NANCY

\*Administrateur, Directeur général délégué et Vice Président de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES.

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

Monsieur Frédéric BOURGAUD  
81 Avenue Jean Jaurès  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

\*Administrateur, Directeur général délégué et Vice Président de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES.

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

Monsieur Eric GONTIER  
14 Résidence Anthelme  
80680 HEBECOURT

\*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES.

\*Aucun autre mandat ou fonction exercée dans une autre société.

Monsieur Paul HANNEWALD  
7, rue de la Libération  
54990 XEUILLEY

\*Administrateur et Directeur général délégué de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES.

\*Aucun autre mandat ou fonction exercée dans une autre société.

\*\*\*\*\*

En tant que de besoin, il est aussi précisé que :

- Monsieur Frédéric BOURGAUD est également :

\*Professeur à l'ENSAIA-INPL, sis 2 avenue Forêt de Haye, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.

\*Directeur Laboratoire Agronomie Environnement à l'ENSAIA-INPL.

- Monsieur Eric GONTIER est également :

\*Délégué à la Valorisation de la Recherche et à l'Innovation auprès de l'Université de Picardie Jules Verne.

\*Directeur de l'Unité de Recherche BioPI EA3900-UPJV Biologie des Plantes et contrôle des Insectes ravageurs au sein de l'UFR des Sciences, sis 33, rue Saint Leu à AMIENS (80000).

#### F-7 Situation et organisation de la Direction Générale

Nous vous informons que le conseil a opté pour l'exercice par Monsieur Jean-Paul FEVRE, Président du conseil d'administration, également des fonctions de Directeur Général de la société, étant rappelé :

- que Messieurs Régis BRUN et Frédéric BOURGAUD sont chacun Directeur général délégué et Vice Président ;
- que Monsieur Paul HANNEWALD est Directeur général délégué ;

#### F-8 Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Paul FEVRE, Régis BRUN, Frédéric BOURGAUD, Thierry FEVRE, Eric GONTIER et Paul HANNEWALD arriveront à échéance à l'issue de la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### F-9 Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### F-10 Concernant le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluations suivies

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

#### F-11 Informations sur l'actionnariat :

En application de l'article L 233-13 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition du capital social ainsi que l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
Société QUANTITATIS (1)	282 143	44,26%	282 143	44,26%
M. Jean-Paul FEVRE	30 867	4,84%	30 867	4,84%
Sous-total M. Jean-Paul FEVRE	313 010	49,10%	313 010	49,10%
M. Frédéric BOURGAUD	64 600	10,13%	64 600	10,13%
M. Eric GONTIER	66 500	10,43%	66 500	10,43%
M. Régis BRUN	3 050	0,48%	3 050	0,48%
M. Paul HANNEWALD	2 000	0,31%	2 000	0,31%
Sous-total concert	449 160	70,45%	449 160	70,45%
M. Thierry FEVRE	90	0,01%	90	0,01%
Sous-total Administrateurs	449 250	70,47%	449 250	70,47%
Autodétention (2)	2 000	0,31%	2 000	0,31%
Autres actionnaires	186 271	29,22%	186 271	29,22%
<b>TOTAL</b>	<b>637 521</b>	<b>100,00%</b>	<b>637 521</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société détenue par Monsieur Jean-Paul FEVRE

(2) Les 2 000 actions détenues par la Société correspondent à des actions émises qui sont en cours d'attribution au profit de Monsieur Régis BRUN et Monsieur Paul HANNEWALD

### Répartition du capital et des droits de vote au 07 avril 2015

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
Société QUANTITATIS (1)	282 143	32,52%	282 143	32,52%
M. Jean-Paul FEVRE	30 867	3,56%	30 867	3,56%
Sous-total M. Jean-Paul FEVRE	313 010	36,08%	313 010	36,08%
M. Frédéric BOURGAUD	64 600	7,45%	64 600	7,45%
M. Eric GONTIER	66 500	7,67%	66 500	7,67%
M. Régis BRUN	3 050	0,35%	3 050	0,35%
M. Paul HANNEWALD	2 000	0,23%	2 000	0,23%
Sous-total concert	449 160	51,78%	449 160	51,78%
M. Thierry FEVRE	90	0,01%	90	0,01%
Sous-total Administrateurs	449 250	51,79%	449 250	51,79%
Autodétention (2)	2 000	0,23%	2 000	0,23%
Autres actionnaires	186 271	21,47%	186 271	21,47%
Public	230 000	26,51%	230 000	26,51%
<b>TOTAL</b>	<b>867 521</b>	<b>100,00%</b>	<b>867 521</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société détenue par Monsieur Jean-Paul FEVRE

(2) Les 2 000 actions détenues par la Société correspondent à des actions émises qui sont en cours d'attribution au profit de Monsieur Régis BRUN et Monsieur Paul HANNEWALD

#### F-12 Information sur l'attribution d'actions gratuites aux dirigeants :

En application de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, nous vous rappelons les délibérations du conseil d'administration portant sur l'attribution d'actions gratuites aux dirigeants :

#### **Délibération du conseil d'administration en date du 4 avril 2014 :**

1) Attribution définitive au profit de Monsieur Régis BRUN et Monsieur Paul HANNEWALD de 5 000 actions émises à titres gratuits par le conseil d'administration du 04 avril 2012, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2011, savoir :

- au profit de Monsieur Régis BRUN, 3 000 actions,
- au profit de Monsieur Paul HANNEWALD, 2 000 actions.

Ces actions sont néanmoins indisponibles pendant une période dite de « conservation » d'une durée de deux ans à compter du 4 avril 2014.

2) Attribution des 2 000 actions initialement destinées à Monsieur Jean-Christophe HENRY, ce dernier ayant perdu son droit à l'attribution desdites actions du fait de la perte de sa qualité de salarié ou mandataire social :

- à concurrence de 1 000 actions à Monsieur Régis BRUN,
- à concurrence de 1 000 actions à Monsieur Paul HANNEWALD.

Ces actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 4 avril 2016.

#### F-13 Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice :

La société n'a pas eu notification, au cours de l'exercice 2014, d'opérations (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions Plant Advanced Technologies) réalisées par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et les personnes assimilées, l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA étant intervenue postérieurement à la clôture de l'exercice.

#### F-14 Informations relatives au programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-11 du Code de commerce, nous vous rappelons que l'assemblée générale, réunie le 28 novembre 2014 a fait usage de la faculté prévue aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, et autorisé le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 28 novembre 2014.

La présente délégation a été consentie au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du 28 novembre 2014.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.

#### F-15 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

La Société ne dépassant pas les seuils fixés à l'article R 225-104 du Code de commerce, elle n'est en conséquence pas soumise aux dispositions des articles L 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité et sur les engagements sociétaux en matière de développement durable.

-.\*-\*-.

Est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce.

- - - -

**Fait le 20 avril 2015**  
**Pour le conseil d'administration**  
**Jean-Paul FEVRE**  
**Président – Directeur Général**

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**  
Société Anonyme au capital de 867 521 €  
Siège social : 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
13, rue du Bois de la Champelle  
**R.C.S. NANCY 483 047 866**

\_\*\_\*\_\*\_

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2015**

\_\*\_\*\_\*\_

**ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION**

**DELEGATIONS FINANCIERES**

(Article L 225-100 du Code de Commerce)

\_\*\_\*\_\*\_

<b>A) DELEGATIONS EXPIREES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014</b>
--

**I. DELEGATION POUR PROCEDER A AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 29 juin 2011 a, par approbation de sa quinzième résolution :

a. Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital social par l'émission d'actions ordinaires avec limitation de leur nombre à 3% du capital social de la société apprécié à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

b. Décidé que cette ou ces augmentations de capital seraient réalisées par incorporation, à due concurrence, de réserves, bénéfices ou primes d'émission de la société et attribution d'actions ordinaires gratuites à toutes personnes salariées ou mandataires sociaux désignés par le Conseil d'administration.

c. Décidé que la validité de cette délégation serait de 38 mois à compter de ladite assemblée générale.

d. Décidé de fixer à deux ans à compter de la décision du Conseil d'administration, la durée de la période d'acquisition des actions nouvelles à l'issue de laquelle celles-ci seraient définitivement attribuées aux bénéficiaires.

e. Décidé de fixer à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions, la durée de la période de conservation pendant laquelle les bénéficiaires des actions gratuites seraient tenus de conserver lesdites actions.

Cette délégation de compétence a expiré le 28 août 2014.

f. Décidé que le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette délégation de compétence et, notamment, à l'effet de :

- déterminer le nombre exact d'actions à émettre,
- déterminer l'identité des bénéficiaires de l'émission des actions gratuites ainsi que le nombre d'actions qui seront attribuées à chacun d'eux,
- fixer toutes les conditions de l'émission des actions nouvelles et les éventuelles restrictions qui pourraient être attribuées à leur acquisition ou leur transmission,
- constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital à concurrence du montant qu'il aura arrêté et à procéder à la modification corrélative des statuts de la société ;

Un rapport spécial établi en conformité des dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de Commerce fait état de l'usage fait de cette délégation.

## **II. DELEGATION POUR PROCEDER A L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'INVESTISSEURS SPECIFIQUES**

**1.** L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 26 juin 2013 a, par approbation de sa première résolution :

a) Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission en une ou plusieurs fois d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès ou donnant droit à l'attribution de titres de créances dont la souscription serait opérée en numéraire, et dans une limite de 5.000.000 €, prime d'émission incluse, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes suivantes :

- les investisseurs qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de (i) l'impôt sur la fortune dans le cadre des dispositions de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA », codifiée à l'article 885-0 V Bis du Code Général des Impôts, ou de (ii) l'impôt sur le revenu dans le cadre des dispositions de l'article 199 terdecies - OA du Code Général des Impôts ;
- les sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de (i) l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA", codifiée à l'article 885-0 V Bis du Code Général des Impôts, ou de (ii) l'impôt sur le revenu dans le cadre des dispositions de l'article 199 terdecies - OA du Code Général des Impôts ;
- les fonds d'investissement qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre aux souscripteurs de leur parts de bénéficier d'une réduction de (i) l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA", codifiée à l'article 885-0 V Bis du Code Général des Impôts, ou de (ii) l'impôt sur le revenu dans le cadre des dispositions de l'article 199 terdecies - OA du Code Général des Impôts.

b) Décidé que la validité de cette délégation serait de 18 mois à compter de ladite assemblée générale.

Cette délégation de compétence a pris fin par décision de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2014.

**2.** Le Conseil d'Administration, réuni le 15 mai 2014, faisant usage de cette délégation, a décidé de réaliser une augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de quatorze mille (14 000) euros et pour le porter ainsi de 615 095 € à 629 095 par l'émission de quatorze mille (14 000) actions nouvelles de un (1) euro de valeur nominale, à émettre au prix de 37,50 € prime d'émission incluse.

Aux termes des listes d'actionnaires établies le 19 mai 2014 par la société ARKEON FINANCE, onze mille deux cent quatre vingt neuf (11.289) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées à hauteur de quatre cent vingt trois mille trois cent trente sept euros et cinquante centimes (423.337,50 €) par versement en espèces sur le compte ouvert au nom de la Société dans les livres du CM-CIC Securities, 6 rue de Provence, 75441 Paris Cedex 09.

Par suite, le Conseil d'Administration réuni le 20 mai 2014, au vu de ce qui précède et du certificat du dépositaire en date du 19 mai 2014, constatant le recueil d'un montant total de quatre cent vingt trois mille trois cent trente sept euros et cinquante centimes (423.337,50 €) de souscriptions, a décidé de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, et constaté que l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de onze mille deux cent quatre vingt neuf (11.289) euros se trouvait définitivement réalisée par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes rappelées précédemment, de onze mille deux cent quatre vingt neuf (11.289) actions ordinaires au prix de souscription unitaire de trente sept euros et cinquante centimes (37,50 €), soit un euros (1 €) de valeur nominale et trente six euros et cinquante centimes (36,50 €) de prime d'émission, libérées intégralement en numéraire par versements en espèces.

Les actions nouvelles ont été émises jouissance courante.

**3.** Le Conseil d'Administration, réuni le 12 juin 2014, faisant à nouveau usage de cette délégation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2013 dans sa première résolution, a décidé la réalisation d'une nouvelle augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, à concurrence d'un montant nominal de treize mille (13 000) euros et pour le porter ainsi de 626 384 € à 639 384 € par l'émission de treize mille (13 000) actions nouvelles de un (1) euro de valeur nominale, à émettre au prix de 37,50 € prime d'émission incluse.

Aux termes des listes d'actionnaires établies le 16 juin 2014 par la société ARKEON FINANCE, onze mille cent cinq (11.105) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées à hauteur de quatre cent seize mille quatre cent trente sept euros et cinquante centimes (416.437,50 €) par versement en espèces sur le compte ouvert au nom de la Société dans les livres du CM-CIC Securities, 6 rue de Provence, 75441 Paris Cedex 09.

Par suite, le Conseil d'Administration réuni le 16 juin 2014, au vu de ce qui précède et des certificats du dépositaire en date du 16 juin 2014, constatant le recueil d'un montant total de quatre cent seize mille quatre cent trente sept euros et cinquante centimes (416.437,50 €) de souscriptions, a décidé de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, et constaté que l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de onze mille cent cinq (11.105) ) euros se trouvait définitivement réalisée par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes rappelées précédemment, de onze mille cent cinq (11.105) actions ordinaires au prix de souscription unitaire de trente sept euros et cinquante centimes (37,50 €), soit un euros (1 €) de valeur nominale et trente six euros et cinquante centimes (36,50 €) de prime d'émission, libérées intégralement en numéraire par versements en espèces.

Les actions nouvelles ont été émises jouissance courante.

Le capital social de la société a ainsi été porté à 637.489 € divisé en 637.489 €.



### **III. DELEGATION POUR PROCEDER A L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'INVESTISSEURS SPECIFIQUES**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 26 juin 2013 a, par approbation de sa deuxième résolution :

a. Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès ou donnant droit à l'attribution de titres de créances dont la souscription serait opérée en numéraire, et dans une limite de 5.000.000 €, prime d'émission incluse, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L 411-2-II-2 du Code monétaire et financier susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé.

b. Décidé que la validité de cette délégation est valable à compter de ladite assemblée générale pour une durée de 18 mois.

Cette délégation de compétence a pris fin par décision de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2014.

### **IV. DELEGATION POUR L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 11 avril 2014 a, par approbation de sa première résolution :

a. Délégué au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

dans une limite de 3 000 000 €, prime d'émission incluse, sans suppression du droit préférentiel de souscription.

b. Fixé à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de l'Assemblée du 11 avril 2014.

2. Conformément à cette délégation, le conseil d'administration, aux termes d'une délibération en date du 11 avril 2014, a décidé l'émission de 615 095 Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (ci-après « BSAR »), avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription au profit des actionnaires, aux conditions principales suivantes :

- Nombre de BSAR :

615 095

- Maintien du droit préférentiel de souscription :

*Souscription des BSAR réservée, par préférence, aux titulaires de droits préférentiels de souscription et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pouvaient souscrire à titre irréductible, à raison de 1 BSAR pour 1 action ancienne détenue (1 droit préférentiel de souscription permettant de souscrire à 1 BSAR au prix unitaire de 0,18 euros), puis à titre réductible.*

- Prix de souscription des BSAR : .0,18 €
- Période de souscription des BSAR :

*du 16 avril au 28 avril 2014 inclus.*

A l'issue de la période de souscription, les opérations de centralisation faisaient état de demandes portant sur 462 732 BSAR à titre irréductible.

Le solde de BSAR non souscrits avant réductibles s'élevait en conséquence à 152 363,

Les opérations de centralisation faisaient état de demandes portant sur 715 937 BSAR à titre réductibles, représentant une sursouscription de 563 574 demandes.

En l'absence de clause d'extension, la quantité de réductibles attribuables s'élevait à 152 363 BSAR.

En conséquence, le Conseil a :

- pris acte des souscriptions et arrêté à 615 095, soit 462 732 à titre irréductible et 152 363 à titre réductible, le nombre de BSAR émis,
- pris acte du produit d'émission des BSAR, qui s'élevait corrélativement à 110 717,10 €

Cette délégation de compétence a pris fin par décision de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2014.

## **B) DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE**

### **I. DELEGATION POUR PROCEDER A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 26 juin 2013 a, par approbation de sa troisième résolution :

a. Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider toute augmentation de capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices,

b. Décidé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de ladite délégation ne pourrait avoir pour effet de porter le montant global du capital social à une valeur supérieure à 2.000.000 €.

c. Décidé que la validité de cette délégation est valable à compter de ladite assemblée générale pour une durée de 26 mois.

Cette délégation de compétence expirera le 25 août 2015.

Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

## **II. DELEGATION POUR L'EMISSION DE BSAR OU DE BSA AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**1.** L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 11 avril 2014 a, par approbation de sa deuxième résolution :

a. délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), et/ou de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;

b. fixé à dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée du 11 avril 2014 la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

c. décidé que le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas représenter un pourcentage supérieur à 5 % du capital social au jour de l'Assemblée du 11 avril 2014.

**2.** Conformément à cette délégation, le conseil d'administration, aux termes d'une délibération en date du 06 mai 2014, a décidé l'émission de 307 740 Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (ci-après « BSAR »), avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription et réservation de la souscription à personnes dénommées, aux conditions principales suivantes :

Nombre de BSAR :

307 740

Réservation à catégorie de personnes:

*S'agissant des personnes à qui cette émission était réservée, limitation du bénéfice de la souscription aux dirigeants sociaux de la société, Président et Directeurs Généraux, savoir :*

- Monsieur Frédéric BOURGAUD pour 50 264 BSAR
- Monsieur Paul HANNEWALD pour 50 264 BSAR
- Monsieur Régis BRUN pour 50 264 BSAR
- Monsieur Jean-Paul FÈVRE pour 156 948 BSAR

Prix de souscription des BSAR : 0,20 €

Période de souscription des BSAR :

*Du 6 mai au 12 mai 2014 inclus.*

A l'issue de la période de souscription, les opérations de centralisation faisaient état de demandes portant sur la totalité des 307 740 BSAR, par les personnes à qui la souscription avait été réservée.

En conséquence, le Conseil a :

- pris acte des souscriptions.
- arrêté à 307 740 le nombre de BSAR émis
- pris acte du produit d'émission des BSAR, qui s'élève corrélativement à 61 548 €

### **III. DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION ET FACULTE D'EXTENSION**

**1.** L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa première résolution :

a. fixé la limite globale des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence visées aux termes des paragraphes B.III et B.IV du présent rapport à un montant nominal maximal de 260 000 Euros n'incluant pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

b. Délégué au Conseil d'Administration sa compétence, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA, pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en faisant une offre au public, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence), dans une limite de 200 000 €, le plafond ainsi arrêté n'incluant pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

c. décidé de supprimer, conformément à l'article L. 225-135 du Code de commerce, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation.

d. Fixé à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.

**2.** L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa deuxième résolution :

a. Délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, sa compétence à l'effet d'augmenter le montant de l'émission qui serait décidée en vertu de la précédente délégation visée en 1. ci-avant, dans la limite du plafond nominal de 260 000 €, dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce (soit dans les 30 jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour cette dernière).

b. Décidé que la validité de cette délégation est valable à compter de ladite assemblée générale pour une durée de 18 mois.

**3.** Le Conseil d'Administration, réuni le 09 mars 2015, a décidé d'utiliser la délégation de l'Assemblée Générale susvisée en 1. et a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de deux cent mille euros (200 000) euros par voie d'émission de deux cent mille (200 000) actions ordinaires nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et faculté d'extension à hauteur de 15 %, soit à concurrence au maximum de 30 000 actions nouvelles, en fonction de l'importance de la demande.

Le Conseil a décidé que la diffusion des actions offertes serait réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre ») comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ;

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels et, au sein de l'Espace économique européen (excepté notamment, au Royaume Uni, en Italie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada et en Australie) (le « Placement Global »).

Par suite, le Conseil d'Administration, réuni le 1er avril 2015, eu égard aux demandes supplémentaires de titres, faisant application de la faculté d'extension telle que prévue par les dispositions de l'article L225-135-1 du Code de Commerce et autorisée par l'assemblée générale, a décidé :

- d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de deux cent trente mille (230 000,00 €) euros et de le porter ainsi de 637 521 € à 867 521 € par l'émission de deux cent trente mille (230 000) actions nouvelles de un (1) euro de valeur nominale ;
- que ces actions nouvelles seront émises en numéraire au prix unitaire de trente euros (30,00 €), (prime d'émission de vingt neuf euros (29,00 €) incluse), lequel a été déterminé conformément aux conditions posées par l'Assemblée dans sa première résolution et au rapport du Conseil d'Administration soumis à ladite Assemblée, c'est-à-dire par application de la confrontation de l'offre et des demandes de souscription émises (technique dite de « construction du livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels).

En conséquence, le Conseil d'Administration réuni le 07 avril 2015, au vu de ce qui précède et du certificat du dépositaire en date du même jour constatant le recueil d'un montant total de six million neuf cent mille euros (6 900 000 €) de souscriptions, constate que l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de deux cent trente mille (230 000) euros se trouvait définitivement réalisée par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de deux cent trente mille (230 000) actions ordinaires au prix de souscription unitaire de trente euros (30 €), soit un euros (1 €) de valeur nominale et vingt neuf euros (29 €) de prime d'émission, libérées intégralement en numéraire par versements en espèces.

Les actions nouvelles ont émises jouissance courante.

Le capital social de la société a ainsi été porté à 867 521 euros divisé en 867 521 actions.

#### **IV. DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CONSENTIR UNE OPTION DE SURALLOCATION**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa troisième résolution, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce (sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris)

a. délégué au Conseil d'administration sa compétence pour :

- augmenter le nombre de titres à émettre aux fins de couvrir d'éventuelles surallocations et de stabiliser les cours dans le cadre d'une émission, sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, en réservant cette émission à l'établissement qui aura procédé à la surallocation des actions, par souscription en espèces ;
- procéder aux émissions correspondantes, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, et dans la limite de 15 % de cette dernière, éventuellement augmentée du nombre d'actions créées au titre de la délégation visée à la résolution précédente, conformément aux dispositions de l'article R. 225-118 du Code de commerce ou toute autre disposition applicable ;

b. Décidé que la présente autorisation, conférée au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ladite Assemblée, devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée ; si le Conseil d'administration n'en a pas fait usage dans ce délai de 30 jours, elle sera considérée comme caduque au titre de l'émission concernée ;

c. Décidé que le montant nominal des émissions correspondantes s'imputera sur le montant du plafond global de 260 000 euros visé au paragraphe B.III ci-avant.

## **V. DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUTORISER LE RACHAT D' ACTIONS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa quatrième résolution,

a. délégué au Conseil d'administration sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext NYSE Euronext de Paris à acquérir, à un prix par action au plus égal à 150 % du prix par action retenu pour l'admission précitée, un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du 28 novembre 2014 étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale du 28 novembre 2014 , les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social ;

b. décidé que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;

c. décidé que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société est conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 et à la pratique du marché reconnue en date du 21 mars 2011 par l'Autorité des Marchés Financiers ;

d. décidé que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat ;
- déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées dans la limite précédemment indiquée ;
- établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ; passer tous ordres en bourse ;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente décision.

e. Décidé que la validité de cette délégation est valable à compter de ladite assemblée générale pour une durée de 18 mois.

Cette délégation de compétence expirera le 27 mai 2016.

## **VI. DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa cinquième résolution, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce :

a. délégué au Conseil d'Administration sa compétence a l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;

b. décidé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 200 000 Euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur un plafond global des augmentations de capital prévues aux paragraphes VI à VIII du présent rapport, plafond fixé à 500 000 €;

c. décidé que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement, entre les personnes de son choix, tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

d. constaté et décidé que la délégation susvisée emporte, en tant que de besoin, de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

e. décidé dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit ;

f. décidé que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

g. Décidé que cette délégation est valable à compter de l'assemblée générale du 28 novembre 2014 pour une durée de 26 mois.

Cette délégation de compétence expirera le 27 janvier 2017 à minuit.

#### **VII DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'INVESTISSEURS QUALIFIES**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa sixième résolution, conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, ses articles L 225-136 et L.225-138 :

a. délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la Société, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;

b. décidé que sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence ;

c. décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises en application de la présente délégation, au profit d'investisseurs qualifiés ou aux membres d'un cercle restreint d'investisseurs, conformément à l'article L 411-2-II-2 du Code monétaire et financier, susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé ;

d. décidé que, conformément à l'article L.225-136 du Code de Commerce, le prix d'émission sera déterminé par le conseil d'administration, sur rapport spécial du commissaire aux comptes, à un montant au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% ;

e. décidé que l'émission de titres de capital qui sera réalisée en vertu de la présente délégation de compétences sera limitée à 20% du capital social par an ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur un plafond global des augmentations de capital prévues aux paragraphes VI à VIII du présent rapport, plafond fixé à 500 000 €;



f. pris acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs donneront droit ;

g. Décidé que la validité de cette délégation est valable à compter de l'assemblée générale du 28 novembre 2014 pour une durée de 18 mois.

Cette délégation de compétence expirera le 27 mai 2016.

## **VIII DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'INVESTISSEURS**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa sixième résolution, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-138 et suivants du Code de commerce :

a. délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, d'actions, émises à titre onéreux, régies par les articles L.228-91 du Code de commerce, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;

b. décidé que sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence ;

c. décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises en application de la présente délégation, au profit des catégories de personnes suivantes susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé :

- les investisseurs qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de (i) l'impôt sur la fortune dans le cadre des dispositions de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA », codifiée à l'article 885-0 V Bis du Code Général des Impôts, ou de (ii) l'impôt sur le revenu dans le cadre des dispositions de l'article 199 terdecies - OA du Code Général des Impôts ;
- les sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de (i) l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA", codifiée à l'article 885-0 V Bis du Code Général des Impôts, ou de (ii) l'impôt sur le revenu dans le cadre des dispositions de l'article 199 terdecies - OA du Code Général des Impôts ;
- les fonds d'investissement qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre aux souscripteurs de leur parts de bénéficier d'une réduction de (i) l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA", codifiée à l'article 885-0 V Bis du Code Général des Impôts, ou de (ii) l'impôt sur le revenu dans le cadre des dispositions de l'article 199 terdecies - OA du Code Général des Impôts ;

d. décidé que le montant maximal des augmentations de capital (prime d'émissions incluse), susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cinq millions d'euros (5 000 000 €), étant précisé que ce montant ne tient pas compte du montant des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux éventuelles stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, visant à préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ; étant précisé également que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur un plafond global des augmentations de capital prévues aux paragraphes VI à VIII du présent rapport, plafond fixé à 500 000 €;

e. décidé que, conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce, le prix d'émission sera déterminé par le conseil d'administration, sur rapport spécial du commissaire aux comptes, à un montant au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% ;

f. décidé que la validité de cette délégation est valable à compter de l'assemblée générale du 28 novembre 2014 pour une durée de 18 mois.

Cette délégation de compétence expirera le 27 mai 2016.

#### **IX. DELEGATION POUR PROCEDER A AUGMENTATION DU CAPITAL EN VUE D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 novembre 2014 a, par approbation de sa dixième résolution :

a. Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital social par l'émission d'actions ordinaires avec limitation de leur nombre à 2% du capital social de la société apprécié à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

b. Décidé que cette ou ces augmentations de capital seraient réalisées par incorporation, à due concurrence, de réserves, bénéfiques ou primes d'émission de la société et attribution d'actions ordinaires gratuites à toutes personnes salariées ou mandataires sociaux désignés par le Conseil d'administration.

c. Décidé que la validité de cette délégation serait de 38 mois à compter de ladite assemblée générale.

d. Décidé de fixer à deux ans à compter de la décision du Conseil d'administration, la durée de la période d'acquisition des actions nouvelles à l'issue de laquelle celles-ci seraient définitivement attribuées aux bénéficiaires.

e. Décidé de fixer à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions, la durée de la période de conservation pendant laquelle les bénéficiaires des actions gratuites seraient tenus de conserver lesdites actions.

Cette délégation de compétence expirera le 27 janvier 2018 à minuit.

f. Décidé que le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette délégation de compétence et, notamment, à l'effet de :

- o fixer la ou les dates d'émission des actions nouvelles,
- o déterminer le nombre exact d'actions à émettre,
- o déterminer l'identité des bénéficiaires de l'émission des actions gratuites ainsi que le nombre d'actions qui seront attribuées à chacun d'eux,
- o fixer toutes les conditions de l'émission des actions nouvelles et les éventuelles restrictions qui pourraient être attribuées à leur acquisition ou leur transmission,
- o constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital à concurrence du montant qu'il aura arrêté et à procéder à la modification corrélative des statuts de la société.

- - -

**Fait le 20 avril 2015  
A Vandoeuvre Lès Nancy  
Pour le conseil d'administration  
Jean-Paul FEVRE  
Président – Directeur Général**

**TABEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31.12.2014	Montant résiduel Au 31.12.2014	Observations
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, et attribution d'actions gratuites	Initialement 29/08/2014	limitation du nombre d'actions à 3% du capital social de la société approuvé à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	7 000 actions attribuées par le conseil d'administration du 04 avril 2012	/	11 242 actions	Délégation expirée le 28/11/2014
Délégation en vue de procéder à l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs spécifiques	Initialement 26/12/2014	5.000.000 €, prime d'émission incluse	/	. conseil d'administration du 15 mai 2014 : utilisation de 423 337,50 € prime d'émission incluse . conseil d'administration du 12 juin 2014 : utilisation de quatre cent seize mille quatre cent trente sept euros et cinquante centimes (416.437,50 €) prime d'émission incluse	4.160.225 €, prime d'émission incluse	Délégation expirée le 28/11/2014
Délégation en vue de procéder à l'émission de valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'investisseurs spécifiques	Initialement 26/12/2014	5.000.000 €, prime d'émission incluse	/	/	5.000.000 €, prime d'émission incluse	Délégation expirée le 28/11/2014
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves	25/08/2015	2.000.000 €	/	/	2.000.000 €	
Délégation en vue de l'émission de valeurs mobilières sans suppression du DPS	Initialement 11/06/2016	3.000.000 €	/	Le conseil d'administration du 11/04/2014 a décidé d'émission de 615 095 BSAR Le produit de l'émission s'élève à 110 717,10 €	2.889.282,90 €	Délégation expirée le 28/11/2014

Délégation en vue de l'émission de BSAR ou de BSA avec suppression du DPS	11/04/2014	11/10/2015	5% du capital au jour de l'assemblée générale du 11 avril 2014, soit 30 754,75 €	/	Le conseil d'administration du 06/05/2014 a décidé d'émission de 307 740 BSAR Le produit de l'émission s'élève à 61 548 €	/	Augmentation du capital d'une somme de 200.000 € décidée par le conseil d'administration du 01 avril 2015 et constatée par le conseil d'administration du 07 avril 2015
Délégation de compétences au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription,	28/11/2014	17/05/2016	200.000 € nominal	/			200.000 €
Délégation de compétences au conseil d'administration pour augmenter le montant de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription	28/11/2014	17/05/2016	30.000 € nominal	/	/		30.000 €
Délégation de compétences au conseil d'administration pour consentir une option de surallocation	28/11/2014	17/05/2016	30.000 € nominal	/	/		30.000 €
Délégation de compétences au conseil d'administration pour autoriser le rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité	28/11/2014	17/05/2016	Prix par action au plus égal à 150 % du prix par action retenu pour l'admission aux négociations des actions de la société sur le marché Alternext NYSE	/	/		/

Délégation de compétences au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	28/11/2014	27/01/2017	200.000 € nominal	/	/	/	(1)
Délégation de compétences au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés	28/11/2014	17/05/2016	20 % du capital par an	/	/	/	(1)
Délégation de compétences au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs (Loi TEPA)	28/11/2014	17/05/2016	5.000.000 € Prime d'émission incluse	/	/	/	(1)
Délégation de compétences au conseil d'administration pour augmenter le capital en vue d'attribution d'actions gratuites	28/11/2014	27/01/2018	2% du capital apprécié à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration	/	/	/	

(1) Plafond global nominal maximal de 500 000 euros pour les trois délégations.

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS  
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE  
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**(R 225-102 du Code de Commerce)**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
• Capital social	608.095	608.095	615.095	615.095	637.521
• Nombre des actions ordinaires	608.095	608.095	615.095	615.095	637.521
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	/	/	/	/	/
- par exercice de droits de souscription					
<u>OPERATION ET RESULTATS</u>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	151 081	213 914	917.000	1.206.500	901.878
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(83 438)	(17 976)	307.348	4.827	- 717 111
• Impôts sur les bénéfices	(168.369)	(239 821)	(292.394)	(418.526)	(585.174)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	/	/	/	/	/
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(33 379)	25 903	259.342	(66.025)	(594.631)
• Résultat distribué	/	/	/	/	/
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
• Résultat après impôts, participation, mais avant les dotations aux amortissements et provisions	0,14	0,36	0,98	0,69	- 0,21
• Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,05)	0,04	0,42	(0,11)	(0,93)
• Dividende attribué à chaque action (brut ou net)	/	/	/	/	/
<u>PERSONNEL</u>					
• Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	9	16	16	22	26
• Montant de la masse salariale	335 467	459 256	544.502	741.311	882.244
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Euvres sociales)	52 042	155 712	153.616	292.187	322.314

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**

Société Anonyme au capital de 867.521 €  
Siège social : 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
13, rue du Bois de la Champelle  
**R.C.S. NANCY 483 047 866**

-----

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2015  
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

## **Plant Advanced Technologies**

Société Anonyme

13 rue du Bois de la Champelle  
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014



## **Plant Advanced Technologies**

Société Anonyme

13 rue du Bois de la Champelle  
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Plant Advanced Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nancy, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Anne PHILIPONA-HINTZY



## Bilan Actif

		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	968 506	717 324	251 182	412 982
	Concessions brevets droits similaires	125 597	107 047	18 550	29 479
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 075 391		1 075 391	621 269
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	70 850		70 850	69 200
	Constructions	494 603	57 048	437 555	443 485
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 371 060	612 606	758 454	475 090
	Autres immobilisations corporelles	377 166	139 577	237 589	100 864
	Immobilisations en cours	43 463		43 463	75 303
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	31 118		31 118	30 868	
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>4 557 753</b>	<b>1 633 601</b>	<b>2 924 152</b>	<b>2 258 540</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	31 926		31 926	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	740 922		740 922	706 697
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	434 981	664	434 317	300 711
	Autres créances	1 188 128		1 188 128	907 950
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 575		1 575	1 680	
<b>DISPONIBILITES</b>	91 069		91 069	63 668	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	96 350		96 350	16 186
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 584 952</b>	<b>664</b>	<b>2 584 288</b>	<b>1 996 892</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>7 142 705</b>	<b>1 634 265</b>	<b>5 508 440</b>	<b>4 255 432</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an				45 710	45 710

## Bilan Passif

		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	637 521	615 095
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 020 216	1 188 738
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	61 510	61 510
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	296 017	296 017
	Report à nouveau	(66 025)	
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(594 631)</b>	<b>(66 025)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 354 609</b>	<b>2 095 335</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques	1 400	4 200
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		<b>1 400</b>	<b>4 200</b>
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 272 886	790 817
	Emprunts et dettes financières divers	1 017 558	636 178
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	381 865	403 672
	Dettes fiscales et sociales	265 812	245 322
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	214 310	72 358	
Produits constatés d'avance (1)		7 550	
<b>Total des dettes</b>		<b>3 152 431</b>	<b>2 155 897</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 508 440</b>	<b>4 255 432</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(594 630,50)	(66 024,79)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 379 257	1 181 446
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		241 609	365 216

## Compte de Résultat

1/2

				31/12/2014	31/12/2013
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	555 000		555 000	500 000
	Production vendue (Services et Travaux)	346 878		346 878	706 500
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>901 878</b>		<b>901 878</b>	<b>1 206 500</b>
	Production stockée			34 225	156 971
	Production immobilisée			752 030	341 561
	Subventions d'exploitation			30 087	22 991
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 996	13 216
	Autres produits			142	892
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>1 723 358</b>	<b>1 742 132</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			161 519	66 745
	Variation de stock			(31 926)	16 169
	Autres achats et charges externes			972 867	603 463
	Impôts, taxes et versements assimilés			18 068	18 485
	Salaires et traitements			882 244	741 311
	Charges sociales du personnel			322 314	292 187
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir			438 546	377 262
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 400	4 200	
Autres charges			40 507	31 541	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>2 805 539</b>	<b>2 151 363</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(1 082 181)</b>	<b>(409 231)</b>

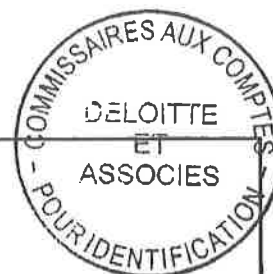


## Compte de Résultat

2/2

		31/12/2014	31/12/2013
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 082 181)</b>	<b>(409 231)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		11 421
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	250	1 217
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	934	189 968
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>1 184</b>	<b>202 606</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		33 801
	Intérêts et charges assimilées (4)	67 658	76
	Différences négatives de change	5	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>67 663</b>	<b>33 877</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(66 479)</b>	<b>168 729</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(1 148 661)</b>	<b>(240 502)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		101 708
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>101 708</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 196	135 817
	Sur opérations en capital		209 939
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 948	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>31 144</b>	<b>345 756</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(31 144)</b>	<b>(244 049)</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(585 174)	(418 526)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 724 541</b>	<b>2 046 445</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 319 172</b>	<b>2 112 470</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(594 631)</b>	<b>(66 025)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## Règles et Méthodes Comptables



### I) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Déménagement

Lors des mois de Mai et Juin 2014, la société a déménagé son activité de production dans les serres achetées courant 2013 et situées Lieu-Dit les Grandes Fauchées, 54950 LARONXE, et ce, afin d'augmenter ses capacités de production.

#### Financements

Afin de financer ses investissements, la société a souscrit plusieurs emprunts au cours de l'exercice pour un montant total de 1.115.000 euros.

Par ailleurs, elle a procédé en 2014 à trois augmentations de capital. Ces dernières ont entraîné une hausse du capital social de 22.426 euros assortie de primes d'émission pour 818.309 euros. En sus, la société a émis des bons de souscription d'actions à hauteur de 172.265 euros.

### II) PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 508 440 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 724 541 euros et un total charges de 2 319 172 euros, dégageant ainsi un résultat de -594 631 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2014 et finit le 31/12/2014.  
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Règles et Méthodes Comptables

### III) MODES ET METHODES D'EVALUATION

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n°2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de Plant Advanced Technologies comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond à la commercialisation de ces projets.

Les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la construction d'installations permettant la culture des plantes dans les nouvelles serres. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (tables, bâches, systèmes d'irrigation) et également à des coûts de main d'oeuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et développement	3 à 5 ans
- Concessions, Brevets, Licences	4 à 5 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions	5 à 20 ans
- Installations, Matériels, Outillage	3 à 10 ans
- Agencements	3 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et Méthodes Comptables



Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la société effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. Une comparaison est alors effectuée entre valeur vénale et valeur d'usage et une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la seconde ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

Au cours de cet exercice, l'activité de la société a permis de comptabiliser une production immobilisée pour 752.030 euros :

- 297.909 euros de production immobilisée corporelle relative aux travaux des nouvelles serres et à la fabrication de matériels industriels.
- 454.121 euros de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2014 s'élèvent à 1.075.391 euros.  
Les immobilisations corporelles en cours représentent un montant global de 43.463 euros.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées par les dépôts et cautionnements inscrits au bilan pour leur coût historique.

### Stocks de consommables

Les stocks de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires sur achats.

### En-cours de production de produits intermédiaires

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

### Stocks de produits intermédiaires

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production, hors charges d'intérêts et contribution économique territoriale.

Une provision pour dépréciation des stocks est dotée lorsque la valeur brute du stock est supérieure à la valeur de vente.

## Règles et Méthodes Comptables



### Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

### Chiffre d'affaires - Etudes réalisées

Pour l'année 2014, la société a conclu avec plusieurs de ses clients des contrats d'étude pour un montant global de 343.878 euros.

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en produits à la condition que les rapports finaux d'étude aient été remis aux clients avant la date de clôture. A défaut, les montants facturés sont retraités en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, du fait de la particularité de ces études, aucun degré d'avancement ne peut être établi avec certitude. De ce fait, lorsque les rapports finaux d'étude ne sont pas remis aux clients à la date de clôture, les travaux-en-cours relatifs à ces études, ne pouvant être chiffrés de manière précise, ne sont pas comptabilisés.

### Chiffre d'affaires - Ventes de molécules

L'activité de Plant Advanced Technologies présente une forte saisonnalité du fait d'une phase de culture couvrant le premier semestre de l'exercice, suivie d'une phase de récolte sur le second semestre. Le chiffre d'affaires molécules est reconnu lors du transfert de propriété des molécules au client final (livraison physique).

### Crédit Impôt Recherche - Crédit Impôt Innovation

L'activité de la société en matière de recherche, de développement, et d'innovation a permis de comptabiliser un crédit d'impôt de 587.044 euros pour la période de janvier à décembre 2014.

Par ailleurs, un litige oppose la société Plant Advanced Technologies à l'administration fiscale concernant le Crédit Impôt Recherche des années 2011 et 2012. En raison des arguments apportés par la société Plant Advanced Technologies, ce litige, d'un montant de 45.710 euros, n'a pas été provisionné dans les comptes.

## Règles et Méthodes Comptables

### Impôts sur les sociétés

Au 31 décembre 2014, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 2.604.338 euros.

### Engagements fournisseurs

La société Plant Advanced Technologies a été créée à l'issue d'une période d'incubation au sein de l'association INCUBATEUR LORRAIN à Nancy. Cette association a engagé des frais et charges pour le compte de la société Plant Advanced Technologies dont la refacturation est conditionnée à un résultat courant avant impôts positif (dans la limite de 50% de ce résultat, plafonné à 20% de la dette globale par exercice).

Ainsi, les frais et charges avancés pour un montant global de 55.200 euros TTC n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation du fait des conditions de réalisations définies entre les parties.

### Engagements de retraite

Selon la Convention Collective de la Fabrication et commerce de produits à usage pharmaceutique, les indemnités de départ en retraite, actualisées pour l'ensemble du personnel, ont été estimées à 15.990 euros au 31 décembre 2014.

Hypothèses retenues :

- Hausse des salaires de 2,00% par an,
- Taux d'actualisation de 2,00%,
- Probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (62 ans) linéaire allant de 20% pour un salarié de 20 ans, à 100% pour un salarié de 62 ans,
- Probabilité de vie à 62 ans selon la table de mortalité INSEE 2009-2011.

### Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation s'élevait à 1.248 heures au 31 décembre 2014.

### Médailles du Travail

Il n'existe à ce jour aucun usage en vigueur au sein de l'entreprise : aucune provision n'a été comptabilisée.



## Règles et Méthodes Comptables

### Evaluation et comptabilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il a été comptabilisé un produit d'un montant de 39.496 euros correspondant au C.I.C.E. pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Ce crédit d'impôt a été porté dans les comptes individuels au crédit d'un sous-compte dédié de la classe 64 "Charges de Personnel" conformément aux directives de l'Autorité des Normes Comptables et à celles de la Compagnie Nationale des Commissaires Aux Comptes. Le C.I.C.E. a participé au financement de nouveaux investissements ce qui doit permettre à notre société d'améliorer sa compétitivité.

### Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Le Conseil d'Administration du 6 Mai 2014, avec délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2014, a pris acte de la souscription de :

- 615.095 BSAR avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,18 € (soit 110.717,10 € au total).  
A ce jour, 320 de ces BSAR ont été exercés (dont 320 au cours de cet exercice).

- 307.740 BSAR avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,20 € (soit 61.548,00 € au total).  
A ce jour, aucun de ces BSAR n'a été exercé.

Dix BSAR donnent le droit de souscrire à une action Plant Advanced Technologies de 1,00 € de nominal, au prix unitaire de 30,00 € par action.

La période d'exercice des BSAR court jusqu'au 12 mai 2021.

### IV ) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Suite à l'introduction en bourse en date du 8 avril 2015 sur le marché Alternext, la société a procédé à une augmentation de capital de 230.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,00 €, assortie d'une prime d'émission unitaire de 29,00 €. Le montant total de cette levée de fonds s'élève ainsi à 6.900.000 €.

Les frais engagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en vue de cette opération ont été comptabilisés en charges constatées d'avance et seront en partie imputés sur la prime d'émission lors de la réalisation de l'opération en 2015.



ANNEXE - Elément 2

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement	968 506					968 506
Autres	746 119		454 868			1 200 987
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 714 625</b>		<b>454 868</b>			<b>2 169 493</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	69 200		1 650			70 850
Constructions sur sol propre	448 565		33 035			481 600
sur sol d'autrui	13 003					13 003
instal. agencé aménagement					55 818	
Instal technique, matériel outillage industriels	925 409		501 470			1 371 060
Instal., agencement, aménagement divers	139 110		169 578			308 688
Matériel de transport	33 286					33 286
Matériel de bureau, mobilier	33 097		2 095			35 191
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	75 303		43 463	75 303		43 463
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 736 972</b>		<b>751 291</b>	<b>75 303</b>	<b>55 818</b>	<b>2 357 142</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	30 868		250			31 118
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>30 868</b>		<b>250</b>			<b>31 118</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 482 465</b>		<b>1 206 409</b>	<b>75 303</b>	<b>55 818</b>	<b>4 557 753</b>



ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2014
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement	555 524	161 800		717 324
Autres	95 371	11 676		107 047
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>650 895</b>	<b>173 476</b>		<b>824 370</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	16 725	37 665		54 389
sur sol d'autrui	1 358	1 300		2 658
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	450 319	218 105	55 818	612 606
Autres Instal., agencement, aménagement divers	61 113	25 643		86 756
Matériel de transport	19 951	4 631		24 581
Matériel de bureau, mobilier	23 565	4 674		28 239
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>573 030</b>	<b>292 018</b>	<b>55 818</b>	<b>809 230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 925</b>	<b>465 494</b>	<b>55 818</b>	<b>1 633 601</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



ANNEXE - Elément 4

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	4 200		4 200	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 200</b>	<b>1 400</b>	<b>4 200</b>	<b>1 400</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	664			664
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>664</b>			<b>664</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 864</b>	<b>1 400</b>	<b>4 200</b>	<b>2 064</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 400	4 200	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

		31/12/2014	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	31 118		31 118
	Clients douteux ou litigieux	836	836	
	Autres créances clients	434 145	434 145	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	415	415	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	672 250	626 540	45 710
	Taxes sur la valeur ajoutée	122 053	122 053	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	365 902	365 902	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	27 508	27 508	
	Charges constatées d'avances	96 350	96 350	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 750 578</b>	<b>1 673 750</b>	<b>76 828</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/12/2014	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	241 609	241 609		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 031 277	148 103	571 147	312 027
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 016 790	126 790	815 000	75 000
	Fournisseurs et comptes rattachés	381 865	381 865		
	Personnel et comptes rattachés	68 006	68 006		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 362	108 362		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	69 187	69 187		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 258	20 258		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	768	768		
	Autres dettes	214 310	214 310		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 152 431</b>	<b>1 379 257</b>	<b>1 386 147</b>	<b>387 027</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 115 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		125 627			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		768			



ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

		31/12/2014
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>397 702</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>500</b>
INTERETS DEPOTS ET CAUTION.	500	
<b>Autres créances clients</b>		<b>18 900</b>
FACTURES A ETABLIR	18 900	
<b>Autres créances</b>		<b>378 302</b>
AVOIRS A RECEVOIR	2 920	
SUBV BIOPROLOR	141 952	
SUBV INTERREG IV A GDE REGION	223 950	
PRODUITS A RECEVOIR	9 065	
BANQUES : INTERETS A RECEVOIR	414	



ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

		31/12/2014
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>243 383</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>4 440</b>
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	3 267	
INTERETS COURUS A PAYER	1 173	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>123 951</b>
FOURN. FACT.NON PARVENUES	123 951	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>110 973</b>
DETTES PROV./CONGES PAYES	63 709	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	180	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	26 826	
ETAT CHARGES A PAYER	20 258	
<b>Autres dettes</b>		<b>4 019</b>
AVOIRS A ETABLIR	4 019	



ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2014
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			



NEANT

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2014
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>96 350</b>
Honoraires Introduction Alternext / Augm.Capital 2015		69 277	
Autres Charges Externes		22 573	
Redevances de brevets		4 500	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>96 350</b>



ANNEXE - Elément 6.14

## Capital social

		31/12/2014	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		615 095,00	1,0000	615 095,00
	Emises pendant l'exercice		22 426,00	1,0000	22 426,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>637 521,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>637 521,00</b>

Augmentation de capital du 20/05/2014 : 11.289 actions émises à 1,00 € assorties d'une prime d'émission de 36,50 € unitaire.  
 Augmentation de capital du 16/06/2014 : 11.105 actions émises à 1,00 € assorties d'une prime d'émission de 36,50 € unitaire.  
 Augmentation de capital du 11/09/2014 : 32 actions émises à 1,00 € assorties d'une prime d'émission de 29,00 € unitaire.



## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2013	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2014
Capital social	615 095			22 426	637 521
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 188 738			831 478	2 020 216
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	61 510				61 510
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	296 017				296 017
Report à nouveau		(66 025)			(66 025)
Résultat de l'exercice	(66 025)	66 025		(594 631)	(594 631)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 095 335</b>			<b>259 274</b>	<b>2 354 609</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 095 335

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 095 335

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 259 274



ANNEXE - Elément 7

## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2014
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>				252 548		252 548
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs			76 840		76 840
	Dotation exercice			30 662		30 662
	<b>TOTAL</b>			107 502		107 502
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs			83 099		83 099
	Redevances Exercice			32 527		32 527
	<b>TOTAL</b>			115 626		115 626
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus			31 561		31 561
	entre 1 et 5 ans			94 453		94 453
	à plus de 5 ans			34 940		34 940
	<b>TOTAL</b>			160 954		160 954
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			479		479
	à plus de 5 ans			1 314		1 314
	<b>TOTAL</b>			1 793		1 793
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>				32 677		32 677

ANNEXE - Elément 8

## Engagements financiers

	31/12/2014	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Garanties Osco / BPI / FNGI Cautions JPF			1 268 244 116 201
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail (valeur résiduelle incluse)		162 746	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnité départ en retraite actualisée		15 990	
Autres engagements Engagement Incubateur Lorrain Hypothèques Serres Privilège de Prêteur de Deniers Nantissement Fonds de Commerce Nantissement Matériel Chimie		55 200 50 000 326 252 655 348 27 160 1 113 960	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>1 292 696</b>	<b>1 384 445</b>
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		5 961	116 201



ANNEXE - Elément 12

## Rémunérations des Dirigeants

31/12/2014

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance



En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

## Effectif moyen

		31/12/2014	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		17	
	Professions intermédiaires		3	
	Employés		1	
	Ouvriers		5	
	<b>TOTAL</b>		<b>26</b>	

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE & ASSOCIES				Mr Francis VALLET			
	31/12/2014	31/12/2013	%	%	31/12/2014	31/12/2013	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	10 000		100,00		10 000	12 000	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>10 000</b>		<b>100,00</b>		<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>		<b>100,00</b>		<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>



ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre



TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE(EN K€)

	2014	2013
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de la période avant production immobilisée	-1347	-408
+ Amortissements, dépréciations et provisions	467	679
- Reprises sur Amortissements et provisions	-4	-190
- Produits de cession éléments de l'actif	0	-4
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	0	210
- Quote part de subv.d'investissements virée au compte de résultat	0	-96
<b>Marge brute d'autofinancement avant production immobilisée</b>	<b>-884</b>	<b>191</b>
+ Production immobilisée	752	342
<b>Marge brute d'autofinancement après production immobilisée</b>	<b>-132</b>	<b>533</b>
+/- Variation de stocks	-66	-25
+/- Variation des créances clients	-134	368
+/- Variation des autres créances d'exploitation	-360	-219
+/- Variation des dettes fournisseurs	-22	73
+/- Variation des autres dettes d'exploitation	155	-569
<b>Trésorerie nette générée par les opérations</b>	<b>-559</b>	<b>161</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cessions immos incorporelles		
+ Cessions immos corporelles		
+ Cession / réductions immos financières	0	63
- Acquisitions immos incorporelles (Production immobilisée)	-454	-296
- Acquisitions immos incorporelles (Hors Production immobilisée)	0	-43
- Acquisitions immos corporelles (Production immobilisée)	-298	-46
- Acquisitions immos corporelles (Hors Production immobilisée)	-378	-967
- Acquisitions immos financières	0	-199
+/-Variation des dettes fournisseurs sur immos		
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement</b>	<b>-1 131</b>	<b>-1 487</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation de capital et primes d'émission	854	
- Réduction de capital		
- Distributions mises en paiement		
+ Boni du fusion		106
+ Augmentation des dettes financières	1 116	981
- Remboursement des dettes financières	-129	-81
+ Avances reçues des tiers		
- Avances remboursées aux tiers		
- Variation du capital souscrit non appelé		
- Variation du capital souscrit appelé non versé		
<b>Trésorerie nette générée par les activités de financement</b>	<b>1 841</b>	<b>1 006</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>151</b>	<b>-320</b>
Trésorerie à l'ouverture	-300	20
Trésorerie à la clôture	-149	-300

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

**Note sur le tableau de flux de trésorerie :**

De manière à faciliter la lecture du tableau de flux de trésorerie avec les comptes annuels, les conventions suivantes ont été retenues pour leur établissement :

- Les frais de recherche et développement immobilisés sont présentés dans les flux d'investissement.
- L'opération de fusion de la filiale Synthelor intervenue en 2013, bien qu'ayant généré des écritures comptables sans impact de trésorerie, a été présentée respectivement en flux d'investissement (pour les immobilisations corporelles et incorporelles) et en flux de financement (pour le boni de fusion).



ANNEXE - Elément supplémentaire

**Annexe libre****SUBVENTIONS**

	Total Attribué	Total reçu	A recevoir	Reçu d'avance
<b>AVANCES</b>				
Avance remboursable COFACE	71 790	71 790	0	0
	<u>71 790</u>	<u>71 790</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</b>				
Subvention Bioprolor	424 960	283 008	141 952	0
Subvention Interreg	223 950	0	223 950	0
	<u>648 910</u>	<u>283 008</u>	<u>365 902</u>	<u>0</u>
<b>SUBVENTIONS EXPLOITATION</b>				
Subvention Ecolor	30 000	15 000	5 565	0
Subvention Smartcell	119 615	119 615	0	0
Subvention Cifre Annuelle	14 000	10 500	3 500	0
Autres subventions	3 482	3 482	0	0
	<u>167 097</u>	<u>148 597</u>	<u>9 065</u>	<u>0</u>

Il est précisé que l'avance remboursable COFACE ne sera à rembourser par la Société que si elle effectue des ventes à l'étranger.

La colonne "Total Attribué" correspond aux subventions attribuées depuis l'origine de la Société, à condition qu'elles figurent toujours en compte au début de l'exercice en cours.

Il est également précisé que la subvention d'exploitation Ecolor est rattachée au résultat au rythme des dépenses engagées éligibles à cette subvention. Une avance de 15.000 euros a déjà été perçue pour cette subvention s'étalant de juillet 2013 à décembre 2015. Le solde sera perçu à la fin de la période couverte par la subvention.

